

CONSEIL DE COORDINATION DU PROGRAMME DE L'ONUSIDA

UNAIDS/PCB (36)/15.8
Date de publication : 25 mai 2015

TRENTE-SIXIÈME RÉUNION

Date : 30 juin-2 juillet 2015

Lieu : Salle du Conseil exécutif, OMS, Genève

Point 4.2 de l'ordre du jour

Rapport financier

**Rapport financier et comptes audités
de l'année close le 31 décembre 2014**

Documents complémentaires pour ce point : Mise à jour intermédiaire de la gestion financière pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2014 et le 31 mars 2015.
(UNAIDS/PCB(36)/15.9)

Action requise lors de cette réunion – le Conseil de Coordination du Programme est invité à :
adopter le rapport financier et les comptes audités de l'année close le 31 décembre 2014.

Incidence en termes de coût des décisions : aucune

TABLE DES MATIERES

Section I :	Introduction	5
Section II :	États financiers audités, tableaux annexés et notes afférentes aux comptes de l'année close le 31 décembre 2014	
	Généralités	10
	Certification des comptes	11
	Lettre de transmission du Commissaire aux comptes	12
	Opinion du Commissaire aux comptes	13
	État I : État de la situation financière	
	Toutes origines de fonds confondues au 31 décembre 2014	15
	État II : État de la performance financière	
	Toutes origines de fonds confondues pour l'année close le 31 décembre 2014	16
	État III : État des variations de l'actif net/situation nette	
	Toutes origines de fonds confondues pour l'année close le 31 décembre 2014	17
	État IV : Tableau des flux de trésorerie	
	Toutes origines de fonds confondues pour l'année close le 31 décembre 2014	18
	État V-A : État de comparaison des montants budgétaires et des montants réels du Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités 2014-2015 pour l'année close le 31 décembre 2014	19
	État V-B : État de comparaison des montants budgétaires et des montants réels du Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités 2012-2013 pour l'année close le 31 décembre 2014	20
	Notes afférentes aux comptes	21
	Exposé des objectifs	21
	Base de préparation et de présentation	21
	Principaux principes comptables	22
	Informations à l'appui de l'État de la situation financière	29
	Informations à l'appui de l'État de la performance financière	43
	Tableau annexé 1 : État de la performance financière par segment	
	Toutes origines de fonds confondues pour l'année close le 31 décembre 2014	45
	Rapprochement de l'État de la comparaison budgétaire (État V-A) et de l'État de la performance financière (État II)	46
	Tableau annexé 2 : Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités	
	Détail des recettes pour l'année close le 31 décembre 2014	48
	Tableau annexé 3 : Fonds supplémentaires	
	Détail des recettes pour l'année close le 31 décembre 2014	49
	Tableau annexé 4 : Fonds extrabudgétaires	
	Détail des recettes pour l'année close le 31 décembre 2014	50
Section III :	Informations sur la gestion	51
	Tableau 1 : Allocations approuvées, dépenses et fonds affectés de l'UBRAF 2014-2015 pour l'année close le 31 décembre 2014	52
	Tableau 2 : Allocations approuvées, dépenses et fonds affectés du Secrétariat pour l'année close le 31 décembre 2014	53

Tableau 3 : Fonds supplémentaires	
Fonds disponibles, dépenses et fonds affectés (résumé) par origine des recettes pour l'année close le 31 décembre 2014	54
Tableau 4 : Fonds extrabudgétaires	
Fonds disponibles, dépenses et fonds affectés (résumé) par origine des recettes pour l'année close le 31 décembre 2014	55
Tableau 5 : Dépenses et fonds affectés au niveau des pays et des régions, toutes origines de fonds confondues pour l'année close le 31 décembre 2014....	56
Section IV : Rapport du Commissaire aux comptes pour l'année close le 31 décembre 2014.....	59

SECTION I

INTRODUCTION

1. Conformément à la modalité de fonctionnement 5 (vi) du *Modus Operandi* du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA (Programme du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida), le rapport financier de l'année close le 31 décembre 2014 est remis pour examen par le Secrétariat de l'ONUSIDA au Conseil de Coordination du Programme, en vertu des procédures établies qui requièrent de ce dernier qu'il examine le rapport financier du Programme.
2. Les états financiers, les principes comptables et les notes afférentes aux comptes ont été préparés conformément aux dispositions des normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) et du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'OMS.
3. C'est la troisième année que les états financiers de l'ONUSIDA sont préparés conformément aux normes IPSAS, ce qui permet à nouveau de garantir une plus grande transparence, une responsabilisation accrue et des normes plus élevées d'information financière.
4. L'application des normes IPSAS n'a actuellement pas d'impact sur la préparation du budget de l'ONUSIDA – Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités (UBRAF) – qui continue d'être préparé selon une comptabilité de caisse modifiée. Cette méthode différant de la comptabilité d'exercice appliquée aux états financiers, un rapprochement entre le budget et les principaux états financiers est présenté conformément aux dispositions des normes IPSAS.
5. Le rapport présente les principales informations financières relatives aux recettes, aux dépenses, à l'actif net/situation nette et aux actifs et passifs du Programme, ainsi que des informations sur les flux de trésorerie, les liquidités et la situation nette. Ainsi, il fournit une vision complète de la situation financière de l'ONUSIDA au 31 décembre 2014.

Budget-plan de travail approuvé

6. Le Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités (UBRAF) 2012-2015 est basé sur la *Stratégie* de l'ONUSIDA pour 2011-2015 adoptée par le Conseil de Coordination du Programme en décembre 2010. Il a pour objectif de soutenir la réalisation de la vision à long terme de l'ONUSIDA, à savoir : *zéro nouvelle infection à VIH, zéro décès lié au sida et zéro discrimination*.
7. L'UBRAF 2012-2015 a été élaboré pour mettre en œuvre la Stratégie de l'ONUSIDA. Il répond aux recommandations de la Deuxième évaluation indépendante ainsi qu'aux décisions du Conseil de Coordination du Programme de mettre l'accent sur les domaines et les activités dans lesquels le Programme commun peut effectivement se révéler plus efficace que d'autres. L'UBRAF contribue à la réalisation des objectifs suivants exposés dans la Déclaration politique de l'Assemblée générale des Nations Unies de 2011¹ :
 - Réduire la transmission sexuelle du VIH
 - Prévenir le VIH parmi les consommateurs de drogues
 - Éliminer les nouvelles infections à VIH chez les enfants
 - Donner un accès au traitement à 15 millions de personnes
 - Éviter les décès dus à la tuberculose
 - Comblent l'insuffisance des ressources
 - Éliminer les inégalités entre les sexes
 - Éliminer la stigmatisation et la discrimination
 - Supprimer les restrictions au voyage
 - Renforcer l'intégration de la prise en charge du VIH

¹ Résolution 65/277 « Déclaration politique sur le VIH/sida : Intensifier nos efforts pour éliminer le VIH/sida » qui a été adoptée lors de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

8. Lors de sa 28^{ème} réunion de juin 2011, le Conseil de Coordination du Programme a approuvé l'UBRAF 2012-2015 et demandé que l'on consolide davantage la matrice budgétaire, des résultats et des responsabilités par le biais d'un processus consultatif associant tous les groupes constitutifs. Les résultats de ce processus ont été présentés au Conseil lors de sa 29^{ème} réunion. Lors de sa 32^{ème} réunion de juin 2013, le Conseil de Coordination du Programme a approuvé un budget de base pour 2014-2015 d'un montant de US\$ 484,8 millions (du même niveau que celui des trois exercices biennaux précédents) et la répartition de ce budget comme suit : US\$ 310,2 millions au Secrétariat et US\$ 174,6 millions à répartir entre les onze Coparrainants.

PERFORMANCES ET PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES

9. Pour l'année close le 31 décembre 2014, les recettes totales se sont élevées à US\$ 277,6 millions et les dépenses totales à US\$ 295,7 millions. Ainsi, les dépenses ont été supérieures de US\$ 18,1 millions aux recettes. Le Tableau A ci-dessous résume les principales informations financières du Programme pour 2014 et 2013.

Tableau A : Principales informations financières – Tous fonds confondus (en dollars des États-Unis)

	2014	2013
Recettes	277 645 967	285 221 655
Dépenses	295 725 197	295 195 415
Excédent/(déficit)	(18 079 230)	(9 973 760)

Recettes

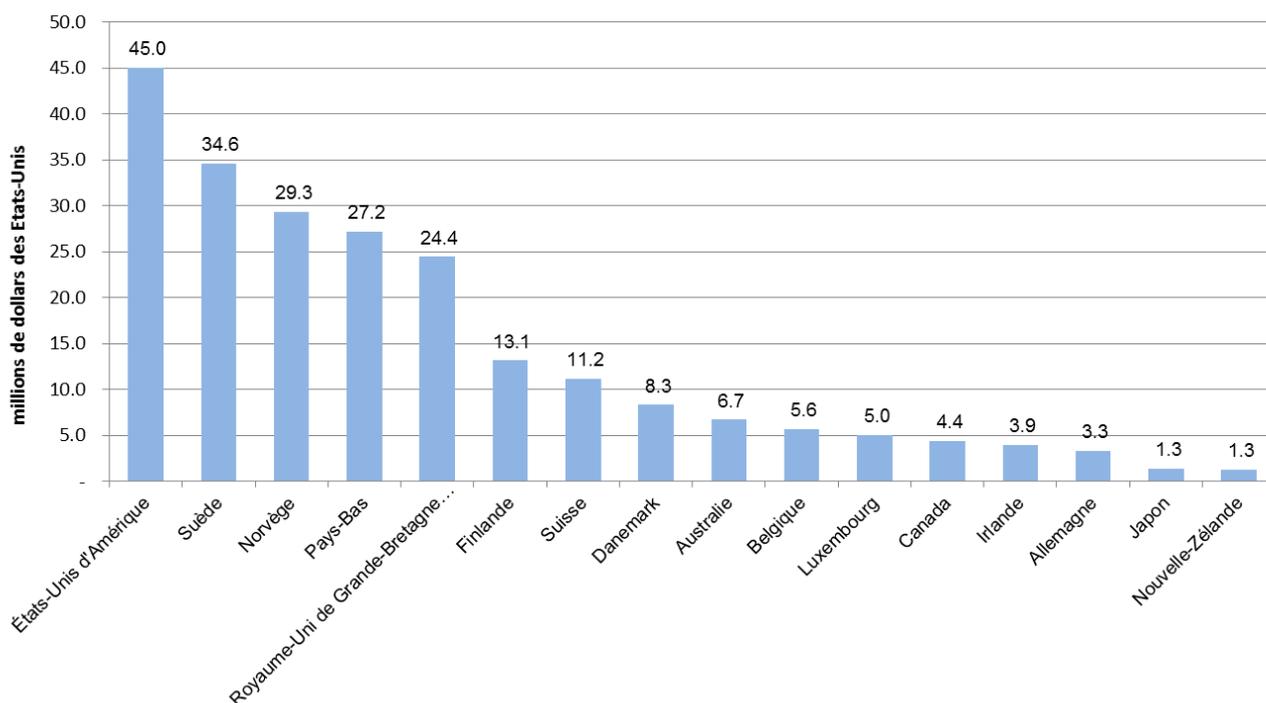
10. En 2014, les recettes totales se sont élevées à US\$ 277,6 millions dont US\$ 232,8 millions mis à la disposition de l'UBRAF, US\$ 40,4 millions de fonds hors budget de base mis à la disposition de l'ONUSIDA pour appuyer un certain nombre d'activités globales, régionales et nationales conçues pour des pays ou des objectifs spécifiques et un solde de US\$ 4,4 millions lié aux produits financiers du compte pour paiements de fin de contrat. Le Tableau B (ci-dessous) fournit le détail des recettes pour 2014 et 2013.

Tableau B : Détail des recettes (en dollars des États-Unis)

Recettes	2014			Total 2013
	Fonds de base de l'UBRAF	Fonds hors budget de base	TOTAL	
Gouvernements	228 077 813	31 965 346	260 043 159	270 751 614
Coparrainants	1 650 000	1 578 640	3 228 640	5 275 648
Autres	619 763	6 887 120	7 506 883	4 314 462
Produits financiers	2 487 063	4 380 222	6 867 285	4 879 931
Total	232 834 639	44 811 328	277 645 967	285 221 655

11. Comme indiqué dans le Tableau B, des recettes totales de US\$ 232,8 millions ont été mises à la disposition de l'UBRAF. Cela représente 96 % de l'objectif de mobilisation de ressources du Secrétariat de US\$ 242,4 millions pour 2014, d'où un déficit de US\$ 9,6 millions. Le Graphique A (ci-dessous) présente le détail des recettes reçues des principaux donateurs au titre de l'UBRAF pour 2014.

Graphique A : Détail des recettes reçues des principaux donateurs au titre de l'UBRAF pour 2014 (en millions de dollars des États-Unis)



Dépenses

12. Les dépenses totales de l'année close le 31 décembre 2014 se sont élevées à US\$ 295,7 millions dont US\$ 238,7 millions au titre de dépenses de l'UBRAF pour 2014-2015, US\$ 41,4 millions au titre de dépenses nettes sur des fonds hors budget de base, US\$ 8,5 millions au titre de dépenses de l'année précédente et US\$ 7,1 millions au titre de charges financières. Le Tableau C (ci-dessous) fournit le détail des dépenses par type de fonds pour 2014 et 2013.

Tableau C : Détail des dépenses (en dollars des États-Unis)

Charges	2014			Total 2013
	Fonds de base de l'UBRAF	Fonds hors budget de base	TOTAL	
2014-2015	238 766 636	41 400 052	280 166 688	294 249 250
Charges de l'année précédente	5 097 072	3 368 908	8 465 980	-
Charges financières	902 650	6 189 879	7 092 529	946 165
Total général	244 766 358	50 958 839	295 725 197	295 195 415

13. Outre les dépenses de US\$ 238,7 millions au titre de l'UBRAF 2014-2015, un montant total de US\$ 7,9 millions a été affecté durant la même année. Ensemble, ces montants représentent un taux de mise en œuvre financière de près de 50,8 % du budget de base de l'exercice biennal 2014-2015.

14. Les initiatives et les mesures mises en place en 2013 pour limiter les coûts et améliorer le rapport coût-efficacité et l'efficacité du Secrétariat ont été maintenues en 2014. Cela a permis de contenir les dépenses de 2014 à un niveau cohérent avec celles de 2013 comme indiqué dans le Tableau D et le Graphique B (ci-dessous) qui montrent également une réduction des coûts dans les principales

catégories de dépenses à l'exception des postes Charges opérationnelles générales et Équipements, mobilier et véhicules (par rapport à 2013).

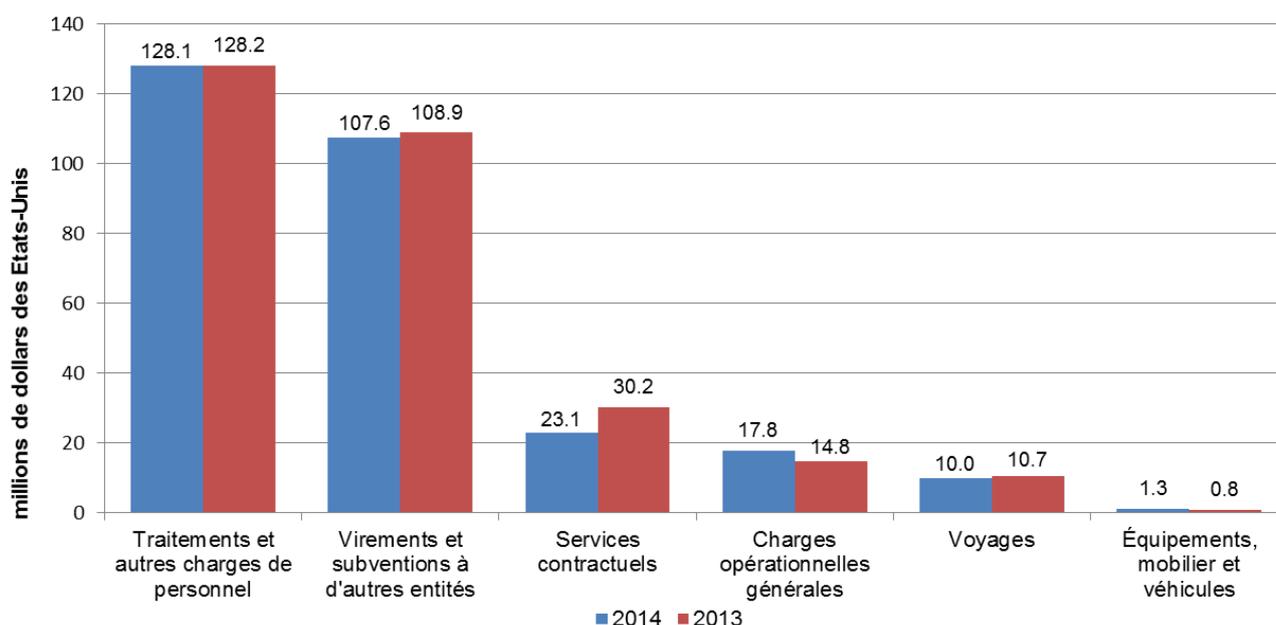
Tableau D : Détails des dépenses par catégorie (en dollars des États-Unis)

Dépenses	2014	2013
Traitements et autres charges de personnel ^{a/}	128 067 431	128 186 052
Virements et subventions à d'autres entités	107 590 338	108 866 756
Services contractuels	23 145 568	30 178 154
Charges opérationnelles générales	17 788 651	14 826 413
Voyages	9 970 143	10 746 874
Équipements, mobilier et véhicules	1 319 442	822 333
Amortissements	751 095	622 668
Charges financières ^{b/}	7 092 529	946 165
Total des dépenses	295 725 197	295 195 415

a/ Inclut des montants de US\$ 5 millions pour 2014 et de US\$ 6,9 millions pour 2013 relatifs à des dépenses au titre de l'assurance-maladie du personnel et du Fonds pour les paiements de fin de contrat liées à la variation du passif actuariel.

b/ Inclut un montant de US\$ 5,7 millions de pertes de change latentes sur réévaluation des créances et ajustements du prêt suisse.

Graphique B : Détail des dépenses par principales catégories pour les années 2014 et 2013 (en millions de dollars des États-Unis)



Solde des fonds

15. Au 31 décembre 2014, le solde net des fonds de l'UBRAF s'élevait à US\$ 120,9 millions, soit 24,9 % du budget biennal². Ce niveau est cohérent avec le niveau approuvé de 35 % (ou US\$ 170 millions) du budget biennal tel qu'avalisé par le Conseil de Coordination du Programme en juin 2010. Cela représente aussi une réduction de US\$ 19,3 millions si l'on compare ce solde avec le solde net des fonds de US\$ 140,2 millions (soit 28,9 % du budget biennal) au 31 décembre 2013.
16. La réduction du solde des fonds de l'UBRAF est imputable à une diminution des recettes en 2014, à un taux de mise en œuvre élevé en 2014, au financement partiel des passifs liés au personnel et à la reconstitution annuelle du fonds de réserve pour la rénovation des bâtiments. Du fait de l'ensemble de ces facteurs, le solde net des fonds s'établit à US\$ 120,9 millions.
17. Il convient de noter que le solde des fonds de l'UBRAF disponible au début de chaque année correspond au fonds de roulement du Programme commun. Cela lui permet de fonctionner sans interruption et d'allouer notamment des financements aux Coparrainants. En conséquence, le solde des fonds fait l'objet d'un suivi afin de s'assurer qu'il reste à un niveau permettant de garantir une mise en œuvre continue et harmonieuse du Programme commun. Les détails relatifs au solde des fonds sont présentés dans la Mise à jour intermédiaire de la gestion financière de l'exercice biennal 2014-2015 (document UNAIDS/PCB(36)/15.10) qui est également présenté à la 36^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme.

² Outre des dépenses de US\$ 238,7 millions en 2014 au titre de l'UBRAF 2014-2015, un montant de US\$ 7,9 millions a été affecté pendant l'année 2014 (représentant des engagements fermes relatifs à des biens et des services devant être fournis en 2015). En conséquence, le solde net des fonds de l'UBRAF au 31 décembre 2014 destiné à couvrir les activités du Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités de 2015 s'élevait à US\$ 120,9 millions (US\$ 128,8 millions moins US\$ 7,9 millions mis en réserve pour les fonds affectés en 2014).

SECTION II

ÉTATS FINANCIERS, TABLEAUX ANNEXÉS ET NOTES AFFÉRENTES AUX COMPTES POUR L'ANNÉE CLOSE LE 31 DÉCEMBRE 2014

Cette section du rapport financier présente la situation financière globale de l'ONUSIDA au 31 décembre 2014 et pour l'année close à cette date. Les états financiers appropriés, les notes y afférentes et les tableaux annexés à leur appui ont été préparés conformément aux dispositions du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'OMS, et des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). Les tableaux annexés fournissent des détails contextuels et des explications à l'appui des fonds et des comptes spécifiques gérés par l'ONUSIDA, par l'intermédiaire des systèmes financiers de l'OMS, pour l'année close le 31 décembre 2014.

Certification des comptes

Les états financiers, les notes afférentes et les tableaux annexés à leur appui sont approuvés.



Joel Rehnstrom
Director, Planning, Finance
and Accountability

Joel Rehnstrom
Directeur, Département Planification,
Finance et Responsabilisation



Michel Sidibé
Executive Director
UNAIDS

Michel Sidibé
Directeur exécutif
ONUSIDA

6 mars 2015



Republic of the Philippines
COMMISSION ON AUDIT
Commonwealth Avenue, Quezon City, Philippines

LETTRE DE TRANSMISSION

9 avril 2015

Madame/Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de présenter au Conseil de Coordination du Programme le rapport et l'opinion du Commissaire aux comptes sur les états financiers du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2014.

Je vous prie d'agréer, Madame/Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.



Heidi L. Mendoza
Officer in Charge, Commission on Audit
Republic of the Philippines
External Auditor

Heidi L. Mendoza
Responsable,
Commission de Vérification des Comptes
République des Philippines

Madame/Monsieur le Président
Conseil de Coordination du Programme
Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
Genève, Suisse

Opinion du Commissaire aux comptes



Republic of the Philippines
COMMISSION ON AUDIT
Commonwealth Avenue, Quezon City, Philippines

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Au Conseil de Coordination du Programme Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

Rapport sur les états financiers

Nous avons vérifié les états financiers joints de l'ONUSIDA, qui se composent de l'état de la situation financière au 31 décembre 2014 ainsi que de l'état de la performance financière, de l'état des variations de l'actif net/situation nette, du tableau des flux de trésorerie, de l'état de comparaison des montants budgétaires et des montants réels pour l'année close à cette date, et des notes afférentes aux états financiers.

Responsabilité de la Direction concernant les états financiers

Conformément aux normes comptables internationales du secteur public (IPSAS), la Direction est responsable de la préparation des états financiers qui doivent fournir une image fidèle et sincère de la situation financière. Elle doit notamment concevoir, mettre en place et opérer un contrôle interne permettant d'établir des états financiers exempts d'anomalies significatives – que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs – et présentant une image fidèle et sincère de la situation financière, choisir et appliquer des principes comptables appropriés et déterminer des estimations comptables adaptées en la circonstance.

Responsabilité du Commissaire aux comptes

Nous devons exprimer, sur la base de notre vérification des comptes, une opinion sur les présents états financiers. Notre vérification des comptes a été effectuée conformément aux normes d'audit internationales publiées par le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance, qui requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser la vérification pour obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'anomalies significatives.

Une vérification implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du Commissaire aux comptes, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à l'évaluation des risques, nous évaluons le contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers et à l'image fidèle que ceux-ci donnent de la situation financière afin de définir des procédures de vérification appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Une vérification des comptes comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation des états financiers pris dans leur ensemble.

Nous estimons que les données que nous avons obtenues à l'issue de la vérification sont suffisantes et appropriées pour fonder notre opinion

Opinion

Notre opinion est que les états financiers présentent une image fidèle, à tous égards importants, de la situation financière de l'ONUSIDA au 31 décembre 2014, ainsi que de l'état de la performance financière, de l'état des variations de l'actif/situation nette, des flux de trésorerie et de l'état de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels, conformément aux normes IPSAS.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

En outre, notre opinion est que les opérations de l'ONUSIDA dont nous avons eu connaissance ou que nous avons contrôlées dans le cadre de notre mission de vérification ont, sur tous les points importants, été conformes au Règlement financier de l'OMS.

Conformément à l'article XIV du Règlement financier, nous avons également publié un rapport détaillé sur la vérification des états financiers de l'ONUSIDA.



Heidi L. Mendoza
Officer in Charge, Commission on Audit
Republic of the Philippines
External Auditor

Heidi L. Mendoza
Responsable,
Commission de Vérification des Comptes
République des Philippines

Quezon City, Philippines
9 avril 2015

État I

État de la situation financière

Toutes origines de fonds confondues au 31 décembre 2014

(en dollars des États-Unis)

	Note	31 décembre 2014	31 décembre 2013
ACTIFS			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents détenus par l'OMS	4.1	184 895 736	211 161 391
Créances courantes	4.2	97 242 455	118 587 784
Créances sur le personnel	4.3	1 967 341	1 961 037
Paievements anticipés	4.4	10 051 146	452 326
Autres créances courantes	4.5	33 010	-
Total des actifs courants		294 189 688	332 162 538
Actifs non courants			
Créances non courantes	4.2	335 197	18 251 381
Immobilisations corporelles	4.6	22 903 905	23 160 816
Total des actifs non courants		23 239 102	41 412 197
TOTAL DES ACTIFS		317 428 790	373 574 735
PASSIFS			
Passifs courants			
Dettes	4.7	3 994 676	5 399 741
Dettes envers le personnel	4.8	278 708	332 622
Avantages du personnel courants	4.9	9 566 053	10 271 417
Recettes différées courantes	4.10	27 968 109	49 547 743
Autres passifs courants	4.11	17 127	27 810
Total des passifs courants		41 824 673	65 579 333
Passifs non courants			
Avantages du personnel non courants	4.9	59 263 331	56 897 191
Recettes différées non courantes	4.10	335 197	18 251 381
Emprunts à long terme	4.12	21 671 229	20 433 240
Total des passifs non courants		81 269 757	95 581 812
TOTAL DES PASSIFS		123 094 430	161 161 145
ACTIF NET/SITUATION NETTE			
Actif net/réserves			
Fonds de réserve	4.15	35 000 000	35 000 000
Fds propres engagés dans des immobilisations		5 417 124	4 811 248
Fonds commun		(9 696 226)	(3 256 744)
Fonds non soumis à restrictions		128 822 473	148 344 192
Fonds soumis à restrictions		53 087 609	52 517 295
Fonds pour la rénovation des bâtiments	4.17	3 460 000	3 030 000
Avantages du personnel		(21 023 786)	(28 628 962)
Fonds pour les droits non inclus dans le traitement		(732 834)	596 561
TOTAL DE L'ACTIF NET/SITUATION NETTE		194 334 360	212 413 590
TOTAL DU PASSIF ET DE L'ACTIF NET/SITUATION NETTE		317 428 790	373 574 735

L'exposé des principaux principes comptables et les notes afférentes aux comptes font partie intégrante des états financiers.

État II

État de la performance financière

Toutes origines de fonds confondus pour l'année close le 31 décembre 2014

(en dollars des États-Unis)

	<u>Notes</u>	<u>31 décembre 2014</u>	<u>31 décembre 2013</u>
Produits			
Contributions volontaires	5.2		
Gouvernements		260 043 159	270 751 614
Organismes coparrainants		3 228 640	5 275 648
Autres		7 506 883	4 314 462
Produits financiers	5.3	<u>6 867 285</u>	<u>4 879 931</u>
Total des produits		<u>277 645 967</u>	<u>285 221 655</u>
Charges			
	5.4		
Traitements et autres charges de personnel		128 067 431	128 186 052
Virements et subventions à d'autres entités		107 590 338	108 866 756
Services contractuels		23 145 568	30 178 154
Charges opérationnelles générales		17 788 651	14 826 413
Voyages		9 970 143	10 746 874
Équipements, véhicules et mobilier		1 319 442	822 333
Amortissement		751 095	622 668
Charges financières		<u>7 092 529</u>	<u>946 165</u>
Total des charges		<u>295 725 197</u>	<u>295 195 415</u>
Total (déficit) pour l'année		<u>(18 079 230)</u>	<u>(9 973 760)</u>

L'exposé des principaux principes comptables et les notes afférentes aux comptes font partie intégrante des états financiers.

État III

État des variations de l'actif net/situation nette

Toutes origines de fonds confondues pour l'année close le 31 décembre 2014

(en dollars des États-Unis)

	Notes	31 décembre 2014	Variations 2014	Virements 2014	31 décembre 2013
Actif net/réserves	4.15				
Fonds de réserve	4.16	35 000 000			35 000 000
Fonds propres engagés dans des immobilisations		4 458 270			4 458 270
Ajustements des prêts		958 854	605 876		352 978
Total fonds propres eng. ds immobilisations		5 417 124	605 876	-	4 811 248
Fonds commun					
Amortissement des immobilisations corporelles		(4 007 839)	(751 095)		(3 256 744)
Réserve de réévaluation		(5 688 387)	(5 688 387)		-
Total Fonds commun		(9 696 226)	(6 439 482)	-	(3 256 744)
Fonds non soumis à restrictions					
Fds de base de l'UBRAF non soumis à restrictions		128 822 473	(11 931 719)	(7 590 000)	148 344 192
Fonds soumis à restrictions					
Fds supp. de l'UBRAF soumis à restrictions		38 439 087	3 295 878		35 143 209
Fonds extrabudgétaires		14 648 522	(2 725 564)		17 374 086
Total des fonds soumis à restrictions		53 087 609	570 314	-	52 517 295
Autres fonds					
Fonds pour la rénovation des bâtiments	4.17	3 460 000		430 000	3 030 000
Avantages du personnel					
Paiements de fin de contrat		2 603 957	4 851 688	749 629	(2 997 360)
Assurance-maladie du personnel		(23 009 300)	(4 326 010)	6 230 965	(24 914 255)
Fonds spécial d'indemnisation		(618 443)	(80 502)	179 406	(717 347)
Total des fonds pour les avantages du personnel		(21 023 786)	445 176	7 160 000	(28 628 962)
Fds pour les droits non inclus dans le traitement		(732 834)	(1 329 395)		596 561
Actif net/situation nette		194 334 360	(18 079 230)	-	212 413 590

L'exposé des principaux principes comptables et les notes afférentes aux comptes font partie intégrante des états financiers.

État IV

Tableau des flux de trésorerie

Toutes origines de fonds confondues pour l'année close le 31 décembre 2014

(en dollars des États-Unis)

	2014	2013
Flux de trésorerie générés par/(affectés aux) activités opérationnelles		
Excédent/(déficit) de l'année	(18 079 230)	(9 973 760)
Amortissements	751 095	622 668
(Augmentation)/diminution des créances courantes	21 345 329	(41 229 523)
(Augmentation)/diminution des créances non courantes	17 916 184	(10 690 770)
(Augmentation)/diminution des créances sur le personnel	(6 304)	(278 077)
(Augmentation)/diminution des paiements anticipés	(9 598 820)	20 023 144
(Augmentation)/diminution des autres créances courantes	(33 010)	-
Augmentation/(diminution) des dettes	(1 405 065)	2 996 633
Augmentation/(diminution) des dettes envers le personnel	(53 914)	(86 411)
Augmentation/(diminution) des avantages du personnel courants	(705 364)	227 113
Augmentation/(diminution) des recettes différées courantes	(21 579 634)	30 736 280
Augmentation/(diminution) des recettes différées non courantes	(17 916 184)	10 690 770
Augmentation/(diminution) des avantages du personnel non courants	2 366 140	4 813 788
Augmentation/(diminution) des autres dettes courantes	(10 683)	(207 802)
<i>Flux nets de trésorerie générés par/(affectés aux) activités opérationnelles</i>	<u>(27 009 460)</u>	<u>7 644 053</u>
Flux de trésorerie générés par/(affectés aux) activités d'investissement		
(Augmentation)/dim. des acquisitions d'immobilisations corporelles	(494 184)	(416 398)
<i>Flux nets de trésorerie affectés aux activités d'investissement</i>	<u>(494 184)</u>	<u>(416 398)</u>
Flux de trésorerie générés par/(affectés aux) activités de financement		
Augmentation/(diminution) des emprunts à long terme	1 237 989	(738 834)
<i>Flux nets de trésorerie générés par/(affectés aux) activités de financement</i>	<u>1 237 989</u>	<u>(738 834)</u>
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents	<u>(26 265 655)</u>	<u>6 488 821</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'année	<u>211 161 391</u>	<u>204 672 570</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin d'année	<u>184 895 736</u>	<u>211 161 391</u>

État V - A
État de comparaison des montants budgétaires et des montants réels
UBRAF 2014-2015
pour la période close le 31 décembre 2014
(en dollars des États-Unis)

Orientations et fonctions stratégiques	Allocations approuvées 2014- 2015	Dépenses	Solde	Taux de mise en œuvre
	(a)	(b)	(c) = (a-b)	(d) = (b / a)
1 Révolutionner la prévention du VIH	79 102 000	39 551 000	39 551 000	50.0%
2 Favoriser l'émergence d'un traitement, de soins et d'un appui de nouvelle génération	47 539 000	23 769 500	23 769 500	50.0%
3 Promouvoir les droits humains et l'égalité des sexes	37 885 000	18 942 500	18 942 500	50.0%
4 Leadership et plaidoyer	131 642 000	64 279 645	67 362 355	48.8%
5 Coordination, cohérence et partenariats	105 118 000	49 803 395	55 314 605	47.4%
6 Responsabilisation mutuelle	83 534 000	42 325 765	41 208 235	50.7%
Total	484 820 000	238 671 805 ^{a/}	246 148 195	49.2%

^{a/} En plus de dépenses totales de US\$ 238,7 millions, un montant total de US\$ 7,9 millions a été affecté (représentant des engagements fermes pour des biens et/ou des services non encore fournis) d'où il résulte un taux de mise en œuvre du budget de 50,8 %.

Différences de base

Capitalisation des actifs (494 184)
Remboursement de prêts (605 876)

Total des différences de base (1 100 060)

Différences de calendrier

Dépenses induites durant l'année précédente au titre de tous les fonds 8 465 980

Différences relatives aux entités

Dépenses au titre d'autres fonds 49 687 472

Total des dépenses selon l'État de la performance financière (État II) 295 725 197

État V - B

État de comparaison des montants budgétaires et des montants réels

UBRAF 2012-2013

pour l'année close le 31 décembre 2014

(en dollars des États-Unis)

Orientations et fonctions stratégiques	Allocations approuvées 2012-2013	Dépenses 2012	Dépenses 2013	Dépenses 2014 (liquidation des fonds affectés 2012- 2013)	Total des dépenses	Solde	Taux de mise en œuvre
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e) = (b + c + d)	(f) = (a - e)	(g) = (e / a)
1 Révolutionner la prévention du VIH	82 225 700	41 112 850	41 112 850	-	82 225 700	-	100.0%
2 Favoriser l'émergence d'un traitement, de soins et d'un appui de nouvelle génération	46 484 500	23 242 250	23 242 250	-	46 484 500	-	100.0%
3 Promouvoir les droits humains et l'égalité des sexes	26 297 300	13 148 650	13 148 650	-	26 297 300	-	100.0%
4 Leadership et plaidoyer	131 870 800	64 697 512	66 986 461	1 715 290	133 399 263	(1 528 463)	101.2%
5 Coordination, cohérence et partenariats	104 738 200	41 796 295	60 268 444	980 758	103 045 497	1 692 703	98.4%
6 Responsabilisation mutuelle	93 203 500	45 674 827	42 011 758	2 406 255	90 092 840	3 110 660	96.7%
Total	484 820 000	229 672 384	246 770 413	5 097 072	481 545 100	3 274 900	99.3%

L'exposé des principaux principes comptables et les notes afférentes aux comptes font partie intégrante des états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX COMPTES

1. EXPOSÉ DES OBJECTIFS

Par sa résolution 1994/24 du 26 juillet 1994, le Conseil économique et social (ECOSOC) a porté création du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) pour « mettre en œuvre un programme commun et coparrainé des Nations Unies sur le VIH/sida, fondé sur la co-appropriation, la collaboration au niveau de la planification et de l'exécution, et un partage équitable des responsabilités » qui regroupe actuellement onze organismes des Nations Unies appelés Coparrainants³.

Le Programme est dirigé par un Directeur exécutif qui est nommé par le Secrétaire général sur recommandation des Coparrainants et rend directement compte au Conseil de Coordination du Programme, lequel fait fonction d'organe de gouvernance du Programme.

Les objectifs du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) sont mentionnés dans le Mémoire d'accord conclu entre les Coparrainants portant création de l'ONUSIDA et dans les résolutions 1994/24 et 1995/2 du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC).

Les objectifs de l'ONUSIDA ont été affinés et actualisés dans la nouvelle vision et le nouvel énoncé de mission qui ont été avalisés par le Conseil de Coordination du Programme lors de sa 26^{ème} réunion qui s'est tenue à Genève du 22 au 24 juin 2010. Ceux-ci sont :

- **Unir les efforts** des Nations Unies, de la société civile, des gouvernements, du secteur privé, des institutions mondiales ainsi que des personnes vivant avec le VIH et les plus affectées par ce virus.
- **Exprimer haut et fort sa solidarité** avec les personnes les plus affectées par le VIH en vue de défendre la dignité humaine, les droits de l'homme et l'égalité des sexes.
- **Mobiliser des ressources** (politiques, techniques, scientifiques et financières) et en rendant chacun (soi-même et les autres) responsable des résultats.
- **Communiquer aux agents du changement** des informations stratégiques et des informations probantes pour qu'ils puissent exercer une influence et s'assurer que les ressources sont allouées là où elles auront le plus d'impact.
- **Soutenir un leadership participatif des pays** en vue de ripostes pérennes qui font partie intégrante des efforts nationaux en matière de santé et de développement.

2. BASE DE PRÉPARATION ET DE PRÉSENTATION

Les comptes de l'ONUSIDA sont tenus conformément aux dispositions du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'OMS, Organisation qui fournit des services d'administration à l'appui du Programme commun conformément à la résolution 1994/24 de l'ECOSOC et à l'Article XI du Mémoire d'accord conclu entre les Coparrainants créant l'ONUSIDA. Les principes comptables et les pratiques de compte rendu financier appliqués par l'ONUSIDA sont en conséquence basés sur le Règlement financier et les Règles de gestion financière de l'OMS.

Les états financiers ont été préparés sur la base des principes de comptabilité d'exercice et de continuité de l'exploitation, et conformément aux normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) en appliquant le principe dit « du coût historique ». Lorsque les normes IPSAS ne prévoient rien concernant une norme spécifique, les normes comptables internationales (IFRS) appropriées ont été appliquées.

³ Lorsque l'ONUSIDA a été créé en 1994, le Programme regroupait six organismes du système des Nations Unies : le PNUD, l'UNICEF, l'UNFPA, l'OMS, l'UNESCO et la Banque mondiale. Depuis lors, cinq organismes supplémentaires des Nations Unies, à savoir l'UNODC, l'OIT, le PAM, le HCR et ONU Femmes, sont devenus Coparrainants de l'ONUSIDA.

Monnaie fonctionnelle et conversion des devises

La monnaie fonctionnelle et de présentation des états financiers de l'ONUSIDA est le dollar des États-Unis.

Les opérations effectuées en monnaie étrangère sont converties en dollars des États-Unis aux taux de change opérationnels de l'Organisation des Nations Unies en vigueur, qui équivalent approximativement aux taux de change à la date des opérations. Les taux de change opérationnels sont fixés une fois par mois et révisés en milieu de mois en cas de fluctuations importantes des monnaies.

Les actifs et les passifs libellés dans d'autres monnaies que le dollar des États-Unis sont convertis aux taux de change opérationnels en vigueur le premier jour du mois suivant. Les gains ou les pertes qui en découlent sont indiqués dans l'état de la performance financière.

Importance relative et utilisation de jugements et d'estimations

La notion d'importance relative est essentielle pour la préparation des états financiers de l'ONUSIDA. L'étude de l'importance relative des informations comptables permet de procéder systématiquement au recensement, à l'analyse, à l'évaluation, à l'approbation et à l'examen périodique des décisions pour lesquelles l'importance relative des informations est prise en compte, dans plusieurs domaines de la comptabilité.

Les états financiers comportent des montants calculés sur la base de jugements, d'estimations et d'hypothèses de la direction. L'évolution des estimations est indiquée au moment où celles-ci sont connues. Les estimations incluent, de façon non exhaustive, les obligations au titre des prestations définies d'assurance-maladie et les autres obligations au titre d'avantages postérieurs à l'emploi (dont la valeur est calculée par un actuaire indépendant), le risque financier inhérent aux créances, aux charges à payer et à l'ampleur de l'amortissement des immobilisations corporelles. Les résultats des calculs actuariels sont susceptibles de différer de ces estimations.

États financiers

Conformément à la norme IPSAS 1, un ensemble complet d'états financiers a été préparé comme suit :

- État de la situation financière
- État de la performance financière
- État des variations de l'actif net/situation nette
- Tableau des flux de trésorerie
- État de comparaison des montants budgétaires et des montants réels, et
- Notes afférentes aux comptes comprenant un résumé des principaux principes comptables et d'autres informations importantes.

Les principes comptables présentés ci-dessous ont été régulièrement appliqués lors de la préparation des états financiers pendant l'année considérée.

3. PRINCIPAUX PRINCIPES COMPTABLES

3.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus par l'OMS

La trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus par l'OMS incluent l'encaisse, les valeurs à l'encaissement, les fonds en banque et les soldes détenus par l'OMS pour le compte de l'ONUSIDA. Ces soldes sont détenus de manière centralisée par l'OMS et placés au nom de l'ONUSIDA conformément aux règles et pratiques en vigueur à l'OMS. L'ONUSIDA a adopté les notes d'information de l'OMS pour présenter les principes comptables relatifs aux placements.

Les instruments financiers sont comptabilisés à partir du moment où l'OMS souscrit aux dispositions contractuelles desdits instruments et jusqu'à expiration des droits à recevoir les flux de trésorerie correspondants à ces actifs ou jusqu'à leur cession et, partant, jusqu'au moment où l'OMS a transféré en substance l'ensemble des risques et des avantages liés à la propriété de ces instruments. Les placements peuvent être classés comme des actifs ou des passifs financiers à leur juste valeur par le biais du solde, détenus jusqu'à l'échéance et disponibles à la vente, et des dépôts bancaires et autres créances. Les achats et les ventes de placements sont tous comptabilisés à la date de l'opération.

Les actifs ou les passifs financiers comptabilisés à leur juste valeur par le biais du solde sont des instruments financiers qui satisfont à l'une des deux conditions suivantes : (i) ils sont détenus à des fins de transaction ou (ii) ils sont inscrits par l'entité lors de leur première comptabilisation à la juste valeur par le biais du solde. Les instruments financiers qui entrent dans cette catégorie sont évalués à la juste valeur et les gains ou les pertes découlant éventuellement de l'évolution de la juste valeur sont pris en compte par le biais du solde et figurent dans l'État de la performance financière de l'OMS correspondant à la période où ils/elles se produisent. Tous les instruments dérivés, tels que les contrats d'échange (*swaps*), les contrats de change à terme et les options sont classés comme détenus à des fins de transaction, à l'exception des instruments de couverture désignés et effectifs tels que définis dans la norme IPSAS 29. Les actifs financiers placés dans les portefeuilles sous gestion externe initialement comptabilisés à la juste valeur par le biais du solde sont classés comme actifs courants ou non courants selon l'horizon temporel des objectifs de placement de chaque portefeuille. Si l'horizon temporel est inférieur ou égal à un an, ces actifs sont classés parmi les actifs courants.

Les placements détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers non dérivés pour lesquels les versements sont fixes ou déterminables, dont les dates d'échéance sont fixes et que l'OMS a l'intention et la possibilité de conserver jusqu'à échéance. Ils sont indiqués au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, le produit des intérêts étant comptabilisé dans l'État de la performance financière sur la base du rendement effectif.

Les placements disponibles à la vente sont classés comme pouvant être vendus lorsque l'OMS ne les a inscrits ni comme détenus à des fins de transactions ni comme détenus jusqu'à échéance. Les placements disponibles à la vente sont indiqués à la juste valeur (en tenant compte des coûts de transaction directement liés à leur acquisition), l'évolution de leur valeur étant comptabilisée dans l'actif net/situation nette. Les charges de dépréciation et les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont comptabilisés dans l'État de la performance financière. Au 31 décembre 2014, l'OMS ne détenait aucun actif financier disponible à la vente.

Les dépôts bancaires et les autres créances sont des actifs financiers non dérivés pour lesquels les versements sont fixes ou déterminables et qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les produits cumulés liés aux intérêts, aux dividendes et à la trésorerie à recevoir sur les placements sont inclus dans cette rubrique. Les dépôts bancaires et les autres créances sont indiqués au coût amorti, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif déduction faite de toute dépréciation. Le produit des intérêts est comptabilisé sur la base du taux d'intérêt effectif, sauf pour les créances à court terme pour lesquelles la comptabilisation des intérêts serait négligeable. Les intérêts courus sont globalement détenus par l'OMS, ce qui inclut la portion attribuable à l'ONUSIDA liée à sa part dans les dépôts bancaires détenus par l'OMS pour son compte.

3.2 Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur de réalisation estimée après provision pour non recouvrement et après un examen minutieux de l'encours de créances. Les créances courantes correspondent à des sommes exigibles à 12 mois maximum à la date des états financiers, alors que les créances non courantes correspondent à des sommes exigibles à plus de 12 mois à la date d'arrêt des états financiers.

Une provision pour créances douteuses est constituée lorsqu'il existe un risque de dépréciation d'une créance. Les évolutions de la provision pour créances douteuses sont comptabilisées dans l'État de la performance financière.

3.3 Stocks

Les stocks de l'ONUSIDA se composent uniquement de publications détenues pour distribution gratuite et sont sans valeur.

3.4 Paiements anticipés

Les paiements anticipés correspondent à des sommes payées à des fournisseurs pour des biens et des services non encore reçus. Des avances sont versées au PNUD pour couvrir des paiements effectués pour le compte de l'ONUSIDA en vertu de l'« Accord de travail entre le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) concernant la fourniture de services d'appui administratif par le PNUD » signé en avril 1996 et actualisé en juin 2008, et aux avances versées aux Coparrainants de l'ONUSIDA pour leur permettre d'accomplir leur mission au titre de l'UBRAF 2012-2015, le cas échéant.

3.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles dont la valeur est supérieure à US\$ 5 000 sont comptabilisées comme des actifs non courants dans l'État de la situation financière. Elles sont initialement comptabilisées au coût à moins qu'elles n'aient été acquises dans le cadre d'une opération sans contrepartie directe, auquel cas elles sont comptabilisées à la juste valeur à la date d'acquisition. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées aux coûts historiques minorés des amortissements et dépréciations cumulés. La dépréciation des immobilisations corporelles est examinée chaque année afin de veiller à ce que leur valeur comptable soit toujours considérée comme recouvrable.

Acquisitions d'immobilisations corporelles

L'ONUSIDA a comptabilisé les équipements d'une valeur de US\$ 5 000 et supérieure acquis en 2014 au titre des immobilisations corporelles. Les biens patrimoniaux n'ont pas été valorisés et ne sont pas pris en compte dans les états financiers.

Cessions

Les gains et pertes sur cessions sont déterminés en comparant le produit issu de la cession à la valeur comptable de l'actif et sont inclus dans l'État de la performance financière. La dépréciation des immobilisations corporelles est examinée chaque année et les pertes sont comptabilisées dans l'État de la performance financière. Les indicateurs de dépréciation tiennent également compte de l'obsolescence et de la détérioration des immobilisations corporelles.

Charges ultérieures

Les charges ultérieures liées aux principales rénovations et améliorations des immobilisations corporelles qui augmentent et étendent les avantages économiques futurs ou le potentiel de service sont évaluées à leur coût.

Amortissement

L'amortissement des immobilisations corporelles autres que les terrains est calculé sur leur durée de vie utile estimée, selon la méthode linéaire, comme suit :

Catégories d'actifs	Durée de vie utile estimée (en années)
Terrains	S/O
Bâtiments - définitifs	60
Bâtiments - provisoires	5
Aménagements et installations	5
Véhicules et autres moyens de transport	5
Équipements de bureau	3
Équipements de communication	3
Équipements audiovisuels	3
Équipements informatiques	3
Équipements de réseau	3
Équipements de sécurité	3
Autres équipements	3

3.6 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût minoré des amortissements et dépréciations cumulés. L'ONUSIDA ne comptabilise les immobilisations incorporelles que si la vie utile de l'actif est supérieure à un an et sa valeur dépasse US\$ 100 000. L'ONUSIDA détient des immobilisations incorporelles sous forme de logiciels informatiques, de licences et de droits d'auteur.

Les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée de vie utile estimée, selon la méthode linéaire, comme suit :

Catégories d'immobilisations incorporelles	Durée de vie utile estimée (en années)
Logiciels acquis auprès de tiers	1 - 6
Logiciels développés en interne	1 - 6
Licences et droits	1 - 6
Droits d'auteur	3 - 10

3.7 Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période convenue, le droit d'utilisation d'un actif en contrepartie d'un paiement ou d'une série de paiements. L'ONUSIDA examine chaque contrat de location annuellement pour déterminer s'il s'agit d'un contrat de location-financement ou d'un contrat de location simple.

3.8 Dettes et passifs opérationnels

Les dettes sont des passifs correspondant à des biens et des services reçus par le Programme mais qu'il n'a pas encore payés. Les passifs opérationnels accumulés sont des passifs correspondant à des biens et des services qui ont été reçus mais qui n'ont été ni facturés au Programme ni payés. Les dettes et les passifs opérationnels sont comptabilisés au coût car l'effet de l'actualisation est considéré comme négligeable.

3.9 Avantages du personnel

L'ONUSIDA comptabilise les catégories d'avantages du personnel suivantes :

- les avantages du personnel à court terme qui sont totalement exigibles à 12 mois après la fin de la période comptable pendant laquelle les employés ont exercé leurs fonctions,
- les avantages postérieurs à l'emploi,
- les autres avantages du personnel à long terme, et
- les indemnités de fin de contrat.

3.9a Avantages du personnel à court terme

Des passifs sont comptabilisés pour les avantages du personnel à court terme, notamment des postes tels que les traitements, les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés annuels et les congés maladie payés, ainsi que les avantages non monétaires (soins médicaux, par exemple) pour le personnel en activité. Des hypothèses et des valorisations actuarielles ont été utilisées pour évaluer les congés annuels non pris. En outre, des passifs sont comptabilisés pour le montant des congés non pris, des congés dans les foyers différés et des heures supplémentaires acquises mais non payées à la date d'arrêté des états financiers et pour les allocations pour frais d'études exigibles à cette date mais non incluses dans les charges courantes.

3.9b Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi englobent les régimes de retraite, les soins médicaux et l'assurance-maladie après la cessation de service. Sont également inclus des avantages auxquels des membres du personnel admissibles ont droit en fin de contrat et qui comprennent les indemnités de rapatriement, de déménagement et de voyage pour le rapatriement. Les avantages postérieurs à l'emploi en vertu des régimes à prestations définies sont évalués à la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies ajustée en fonction des gains et des pertes actuariels non comptabilisés et des coûts des services passés non comptabilisés.

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

L'ONUSIDA est affilié la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour assurer au personnel des pensions de retraite, ainsi que des prestations en cas de décès, de handicap et dans d'autres cas. La Caisse commune a adopté un régime multi-employeurs à prestations définies par capitalisation. Comme indiqué dans l'article 3(b) du Règlement de la Caisse, peuvent s'affilier à la Caisse les institutions spécialisées, ainsi que toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

Ce régime expose chaque organisation qui y participe à des risques actuariels liés aux employés en poste et aux anciens employés des autres organisations participantes. Il n'existe donc pas de base cohérente et fiable permettant de répartir l'obligation, les actifs du régime et les coûts entre les différentes organisations participantes. Comme c'est le cas pour les autres organisations participantes, l'ONUSIDA et la Caisse commune ne peuvent pas déterminer de manière suffisamment fiable aux fins de la comptabilité la part proportionnelle de l'ONUSIDA dans les obligations au titre des prestations définies, les actifs du régime et les coûts associés à la Caisse commune. C'est pourquoi l'ONUSIDA a considéré celle-ci comme un régime à cotisations déterminées, conformément aux dispositions de la norme IPSAS 25. Les cotisations de l'ONUSIDA à la Caisse commune des pensions au cours de l'exercice financier sont comptabilisées en charges dans l'État de la performance financière.

3.10 Coûts d'emprunt

L'ONUSIDA a souscrit, conjointement avec l'OMS, un prêt auprès des pouvoirs publics suisses et du Canton de Genève pour la construction du bâtiment de l'ONUSIDA/OMS. Ce prêt n'induit aucun coût d'emprunt. Les emprunts sont actuellement indiqués au coût amorti ; toute différence entre le produit et la valeur de remboursement est comptabilisée dans l'État de la performance financière pendant la période d'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le prêt reçu par l'ONUSIDA est un prêt sans intérêt et l'avantage retiré par l'ONUSIDA de ce dispositif est comptabilisé comme une contribution en nature.

3.11 Recettes différées

Des recettes différées sont comptabilisées quand des accords contractuels liant juridiquement le Programme et ses donateurs (y compris les gouvernements, les organisations internationales et les institutions privées et publiques) sont confirmés et les fonds sont affectés et exigibles pendant des périodes ultérieures. Les recettes différées sont présentées comme non courantes si elles sont exigibles à plus d'un an par rapport à la date d'arrêté des comptes.

3.12 Provisions et passifs éventuels

Des provisions sont constituées pour des passifs et des charges futurs correspondant pour le Programme commun à des obligations juridiques ou implicites actuelles découlant d'événements passés qu'il devra probablement régler. Les provisions sont comptabilisées en charges dans l'État de la performance financière et un passif correspondant sera inscrit dans l'État de la situation financière lorsque la survenue de l'obligation de règlement aura été vérifiée et pourra être raisonnablement estimée.

Les autres engagements qui ne satisfont pas aux critères de comptabilisation des passifs figurent dans les notes annexes aux états financiers comme passifs éventuels et leur existence ne sera confirmée qu'en cas de survenue ou de non survenue d'un ou plusieurs événements futurs incertains dont l'ONUSIDA n'a pas totalement la maîtrise.

3.13 Actifs éventuels

Des actifs éventuels seront indiqués lorsqu'un événement donne lieu à un probable flux entrant d'avantages économiques ou de potentiel de service et lorsqu'on disposera de suffisamment d'informations pour évaluer la probabilité du flux entrant à bénéfice économiques ou de potentiel de service.

3.14 Comptabilisation des produits

Contributions volontaires – L'ONUSIDA reçoit uniquement des contributions volontaires, lesquelles sont enregistrées selon une comptabilité d'exercice. Les contributions volontaires fondées sur des accords formels de financement signés par les deux parties sont comptabilisées en produits au moment où l'accord devient exécutoire et lorsque le Programme prend le contrôle des actifs sous-jacents. Lorsque le donateur ne précise pas d'échéances de paiement ou lorsque les échéances de paiement se situent dans l'exercice en cours, les recettes sont comptabilisées immédiatement.

Les accords assujettis à des conditions, telles que la performance et/ou la réception de fonds, sont conditionnés à une date future prédéterminée et une fois ces accords établis, une créance est comptabilisée et un produit différé correspondant inscrit au passif. Le produit est comptabilisé lorsque la condition est satisfaite.

Contributions en nature ou sous forme de service - Les contributions de biens ou de services reçues en nature ou sous forme de service sont comptabilisées pendant l'exercice durant lequel l'ONUSIDA les a reçues. Elles sont comptabilisées et indiquées en produits et en charges au niveau des fonds hors budget de base, à leur juste valeur telle qu'estimée au plus précis.

3.15 Comptabilisation des charges

L'ONUSIDA comptabilise les charges au moment de la livraison des biens ou de la fourniture des services et non lorsque les fonds ou équivalents sont payés.

3.16 Informations sectorielles sur la comptabilité par fonds

La comptabilité par fonds est une méthode de classement des ressources en catégories (par fonds) afin de déterminer leur provenance et leur utilisation. La création de ces fonds permet de mieux rendre compte des recettes et des dépenses ainsi que des activités spécifiques engagées pour atteindre leurs objectifs, et de prendre de meilleures décisions pour l'allocation future des ressources. Les cinq types de fonds de l'ONUSIDA sont : les fonds de base de l'UBRAF, les fonds supplémentaires de l'UBRAF, les fonds extrabudgétaires, le fonds commun et le fonds pour les avantages du personnel et autres. Les virements entre les fonds susceptibles d'entraîner une duplication des produits et/ou des charges (y compris des coûts d'appui au Programme) sont éliminés au moment de la consolidation. Les actifs et les passifs de l'ONUSIDA ne sont pas affectés à des fonds individuels dans la mesure où ils appartiennent au Programme, mais les soldes de chaque fonds et les réserves opérationnelles sont comptabilisés.

3.17 Tableau des flux de trésorerie

Le Tableau des flux de trésorerie (État IV) a été préparé selon la méthode indirecte.

3.18 Comparaison avec le budget

L'UBRAF continue d'être établi selon une comptabilité de caisse modifiée ; il est présenté dans les états financiers sous la forme de l'État V, État de comparaison des montants budgétaires et des montants réels. Le Conseil de Coordination du Programme approuve l'UBRAF, et les états financiers de l'ONUSIDA couvrent toutes les activités du Programme.

Comme stipulé par la norme IPSAS 24, lorsque les états financiers et le budget ne sont pas préparés sur une base comparable, les montants réels présentés sur une base comparable au budget doivent être rapprochés des montants réels présentés dans les états financiers, en identifiant séparément toutes les différences relatives à la base, au calendrier et à l'entité. Il se peut qu'il y ait aussi des différences entre les formats et les modes de classification adoptés pour la présentation des états financiers et du budget. Les bases utilisées pour établir le budget et les états financiers étant différentes, et afin de faciliter leur comparaison, le rapprochement des montants réels présentés dans l'État V et des montants réels présentés dans l'État II et l'État IV est inclus dans les notes afférentes aux états financiers.

4. INFORMATIONS À L'APPUI DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

4.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus par l'OMS

La trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus par l'OMS comprennent l'encaisse, les valeurs à l'encaissement et les soldes des comptes d'avances et autres soldes bancaires détenus par l'OMS pour le compte de l'ONUSIDA. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus pour couvrir les engagements en numéraire à court terme plutôt que les investissements ou à d'autres fins. Le solde de l'OMS inclut également la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus dans des portefeuilles gérés par des gestionnaires de placements.

Au 31 décembre 2014, la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus pour le compte de l'ONUSIDA s'élevaient à US\$ 184 895 736.

	<u>31 décembre 2014</u>	<u>31 décembre 2013</u>
	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)
Encaisse et fonds en banque (comptes d'avances)	144 786	94 987
Trésorerie détenue par l'OMS pour l'ONUSIDA	<u>184 750 950</u>	<u>211 066 404</u>
Total de la trésorerie (et eq.) détenue par l'OMS	<u>184 895 736</u>	<u>211 161 391</u>

Placements

Les détails des principes et méthodes comptables significatifs adoptés, des critères de comptabilisation et de décomptabilisation, des bases d'évaluation et des bases de comptabilisation des gains et des pertes sont présentés dans la rubrique Principes comptables.

Les principaux objectifs de l'OMS en matière de placement sont la préservation du capital, le maintien d'une liquidité suffisante afin de pouvoir régler les dettes à temps et l'optimisation de la rentabilité des placements. La politique de l'OMS en matière de placements correspond à la nature des fonds, qui peuvent être détenus à court terme – en attente de la mise en œuvre de programmes, ou à plus long terme pour le règlement des passifs, au sein des autres fonds à long terme de l'Organisation.

Les placements à court terme, qui sont des fonds détenus dans l'attente de la mise en œuvre de programmes, sont placés en instruments de trésorerie, en dépôts à terme et en obligations à court terme d'États, d'organisations et d'entreprises de haut niveau de qualité, conformément à la politique de placement approuvée. Les placements classés comme « actifs financiers à la juste valeur par le biais du solde » englobent les titres à revenu fixe et les instruments dérivés détenus pour couvrir les passifs prévus et les besoins de trésorerie imprévus. Les actifs financiers placés dans les portefeuilles sous gestion externe initialement comptabilisés à la juste valeur par le biais du solde sont classés comme placements à court terme lorsque l'horizon temporel des placements de ces portefeuilles est inférieur ou égal à un an. Les placements détenus jusqu'à échéance dont l'échéance est inférieure à un an sont classés comme des actifs courants au poste « Actifs financiers au coût amorti ».

Les placements à long terme servent pour les fonds gérés pour le compte des paiements de fin de contrat, conformément à la politique de placement approuvée, et correspondent à des investissements dans des obligations à moyen et long terme d'États, d'organisations et d'entreprises de haut niveau de qualité.

Exposition au risque

L'ONUSIDA est exposé aux mêmes risques financiers que l'OMS, notamment le risque de crédit, le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de prix. On utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir certaines de ces expositions aux risques. Conformément au Règlement financier de l'OMS, les fonds dont l'utilisation n'est pas prévue dans l'immédiat peuvent être placés. Tous les

placements sont réalisés dans le cadre de politiques d'investissement approuvées par le Directeur général de l'OMS. L'OMS nomme des gestionnaires externes pour assurer la gestion de certains portefeuilles conformément à des directives de mission définies. Le Comité consultatif pour les investissements (*Advisory Investment Committee*) examine régulièrement les politiques d'investissement, la performance des placements et le risque d'investissement de chaque portefeuille. Ce comité est composé d'experts en investissement venant de l'extérieur qui sont autorisés à émettre des recommandations d'investissement à l'intention du Directeur général de l'OMS.

Risque de crédit

L'ONUSIDA est confronté aux mêmes risques de crédit que l'OMS et fournit des informations complètes concernant ceux-ci. Les placements de l'OMS sont très diversifiés afin de limiter son exposition au risque de crédit inhérent à une même contrepartie. Les placements sont largement répartis entre de nombreuses contreparties et des critères minimaux de qualité de crédit et des limites maximales d'exposition à une contrepartie (et à un groupe de contreparties liées) ont été établis dans les directives de mission. Ces limites s'appliquent aux portefeuilles gérés directement en interne par l'Unité Trésorerie de l'OMS et aux portefeuilles gérés par des gestionnaires de placements externes. En outre, l'Unité Trésorerie contrôle l'exposition globale aux contreparties pour l'ensemble des portefeuilles gérés en interne et en externe afin d'assurer le suivi et la gestion de l'exposition totale aux contreparties.

Pour minimiser le risque de crédit et de liquidité lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, les placements ne sont effectués qu'auprès d'institutions financières importantes s'étant vues attribuer une notation de crédit élevée par des agences de notation de premier plan. L'Unité Trésorerie de l'OMS examine régulièrement les notations de crédit des contreparties financières agréées et prend des mesures rapides en cas de révision à la baisse d'une notation de crédit.

Risque de taux d'intérêt

L'ONUSIDA est exposé au risque de taux d'intérêt par le biais des placements à revenu fixe à court et à long terme. La durée d'un investissement est un indicateur de sa sensibilité aux variations des taux d'intérêt du marché et, au 31 décembre 2014, la durée effective moyenne des placements de l'OMS était de 0,4 an pour les placements à court terme et de 5,8 ans pour les placements à long terme. La durée des placements à long terme a été allongée du fait de l'achat d'instruments obligataires à plus long terme afin d'avoir un meilleur alignement par rapport à la durée des engagements financés par ces placements.

Les gestionnaires de placements externes sont susceptibles d'utiliser, dans le respect de directives strictes, des instruments dérivés à revenu fixe pour gérer le risque de taux d'intérêt. Habituellement, les instruments de taux sont utilisés pour gérer la durée du portefeuille et le positionnement stratégique sur la courbe des taux.

Risque de change

L'ONUSIDA reçoit des contributions volontaires et effectue des paiements dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis. Il est ainsi exposé à un risque lié aux fluctuations des taux de change. Les gains et les pertes de change liés à l'achat/la vente de monnaies et à la réévaluation des soldes de trésorerie, ainsi que tous les autres écarts de change, sont ajustés au niveau des fonds et comptes ayant droit aux intérêts au titre du plan de répartition des intérêts. La conversion en dollars des États-Unis des opérations effectuées dans d'autres monnaies se fait aux taux de change opérationnels de l'Organisation des Nations Unies en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et les passifs libellés en monnaies étrangères sont convertis aux taux de change opérationnels en vigueur à la fin de chaque mois. La couverture du risque de change et la gestion des flux de trésorerie à court terme se font au moyen de contrats de change à terme. Les gains et les pertes réalisés et latents résultant du règlement et de la réévaluation des opérations de change sont comptabilisés dans l'État de la performance financière.

Couverture des risques de change sur les coûts salariaux futurs

La valeur en dollar des charges salariales dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis (en franc suisse, par exemple) en 2015 est protégée de l'impact des fluctuations des taux de change (vis-à-vis du dollar) grâce à la conclusion de contrats de change à terme en 2014. Au 31 décembre 2014, les contrats de change à terme à des fins de couverture représentaient CHF 17,3 millions. Les gains latents nets sur ces contrats s'élevaient à US\$ 1,4 million au 31 décembre 2014 (contre une perte nette de US\$ 0,8 million au 31 décembre 2013). Les gains ou pertes réalisés sur ces contrats seront comptabilisés à l'échéance des contrats et affectés en 2015.

Couverture des risques de change sur les créances et les dettes

Le risque de change résulte des écarts entre les taux de change auxquels les créances ou les dettes en devises sont enregistrées et les taux de change auxquels les fonds reçus ou les paiements correspondants sont ultérieurement comptabilisés. Un programme mensuel est en place pour fournir une protection contre ce risque de change. Des positions nettes sont calculées chaque mois dans chaque devise pour les contributions, les créances et les dettes, et chaque position nette en devise importante est couverte par l'achat ou la vente d'un contrat de change à terme de montant égal et de sens opposé.

À la fin de chaque mois, ces positions sont rééquilibrées en fonction des niveaux fixés pour les taux de change mensuels de l'Organisation des Nations Unies. Grâce à ce processus, les gains ou les pertes de change réalisés sur les contrats à terme couvrent les gains ou les pertes de change latents correspondants induits par les variations des créances et des charges à payer nettes. Au 31 décembre 2014, l'ensemble des contrats de couverture de change à terme par devise de l'ONUSIDA se présentait comme suit :

Contrats de change à terme vendus	Total du montant vendu	Total du montant acheté	Gains/(pertes) latents
		(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)
Franc suisse	10 000 000	10 153 831	15 955
Euro	5 400 000	5 292 855	40 282
Couronne danoise	45 000 000	7 385 660	12 600
Total		22 832 346	68 837

4.2 Créances

Au 31 décembre 2014, les contributions à recevoir s'élevaient à US\$ 97,6 millions (US\$ 136,8 millions au 31 décembre 2013). Sur ce montant, US\$ 71,2 millions correspondaient à des encours de lettres de crédit du Gouvernement des États-Unis et US\$ 26,4 millions représentaient des sommes à recevoir exigibles lors d'exercices futurs (réparties entre des créances courantes et des créances exigibles en 2016). Une provision pour créances douteuses a été constituée après examen de l'encours des créances pour US\$ 246 591.

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)
Créances courantes		
UBRAF	71 801 685	88 748 876
Fonds supplémentaires	22 739 835	23 567 643
Fonds extrabudgétaires	2 947 526	6 470 450
Provision pour créances douteuses sur les fonds extrabudgétaires	(246 591)	(199 185)
Total des créances courantes	97 242 455	118 587 784
Créances non courantes		
UBRAF	-	16 780 127
Fonds supplémentaires	335 197	1 471 254
Total des créances non courantes	335 197	18 251 381
Total des créances	97 577 652	136 839 165

4.3 Créances sur le personnel

Conformément au Règlement du Personnel et au Statut du Personnel de l'OMS, les membres du personnel ont droit à certaines avances, y compris relatives au traitement, au loyer, à l'allocation pour frais d'études des enfants et aux frais de voyages. Les avances sont recouvrées périodiquement par des retenues sur les traitements, sauf en ce qui concerne les allocations pour frais d'études qui sont réglées à la fin de l'année scolaire. Les membres du personnel international sont habilités à recevoir une avance égale au montant estimé de l'allocation pour frais d'étude de chaque enfant en début d'année scolaire et sont réglés à la fin de celle-ci.

Au 31 décembre 2014, l'encours des créances sur le personnel s'élevait à US\$ 1,97 million et incluait les avances sur traitement, sur loyers, sur voyages et sur allocations pour frais d'études (US\$ 1,96 million au 31 décembre 2013). Les avances au titre des allocations pour frais d'études correspondent aux avances consenties aux membres du personnel pour l'année scolaire 2014-2015.

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)
Créances sur le personnel		
Avances sur traitement	104 422	190 783
Avances relatives aux loyers	323 162	259 047
Avances sur allocations pour frais d'études	1 314 153	1 223 869
Avances relatives aux frais de voyage	34 986	136 287
Cotisations d'assurance prévues pour congés de maladie	172 385	130 513
Autres avances relatives au personnel	18 233	20 538
Total des créances sur le personnel	1 967 341	1 961 037

4.4 Paiements anticipés

Le montant total des paiements anticipés s'élève à US\$ 10,1 millions (US\$ 0,5 million au 31 décembre 2013). Sur ce montant, US\$ 9,5 millions concernent des avances versées aux Coparrainants de l'ONUSIDA au titre de leur part de l'UBRAF 2012-2015 pour l'exercice biennal 2014-2015 afin de leur permettre de fonctionner de façon harmonieuse et de poursuivre leurs activités d'une année sur l'autre. Un montant de US\$ 0,4 million concerne des avances versées au PNUD pour couvrir des paiements effectués pour le compte de l'ONUSIDA. Le montant restant de US\$ 0,1 million correspond à des paiements à des fournisseurs en anticipation de la réception de biens ou de services qui seront comptabilisés en charges en 2015.

	<u>31 décembre 2014</u>	<u>31 décembre 2013</u>
	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)
Paiements anticipés		
Avances au PNUD	443 180	365 416
Avances aux Coparrainants	9 500 000	-
Avances aux fournisseurs	107 966	86 910
Total des paiements anticipés	10 051 146	452 326

4.5 Autres créances courantes

Au 31 décembre 2014, l'encours des autres créances représentait US\$ 33 010 concernant notamment la TVA et des créances inter-institutions.

4.6 Immobilisations corporelles

Bâtiment

La valeur comptable du bâtiment de l'ONUSIDA au Siège a été établie au coût minoré de l'amortissement. Le bâtiment a été construit en commun avec l'OMS et sa propriété est également comptabilisée pour moitié de sa valeur avec cette dernière. Le terrain sur lequel le bâtiment a été construit a été mis à disposition par les pouvoirs publics suisses à titre gratuit. Le montant du terrain n'est donc pas évalué ni indiqué dans les états financiers. La durée de vie utile estimée du bâtiment a été évaluée à 60 ans et il est amorti selon la méthode linéaire.

Matériels et équipements

L'ONUSIDA a inscrit au bilan tous les matériels et équipements d'une valeur égale ou supérieure à US\$ 5 000 acquis en 2014. La valeur des actifs acquis en 2014 a été amortie sur la durée de vie utile estimée suivant la méthode linéaire.

	Bâtiments	Aménage- ments	Véhicules	Équipements de communication et informatiques	Autres équipements	Total
	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États- Unis)	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)
Coût ou juste valeur	25 613 445	11 298	383 122	267 910	141 785	26 417 560
Amortissement cumulé	(2 988 237)	(3 389)	(67 875)	(123 812)	(73 431)	(3 256 744)
Total de la valeur comptable au 31 décembre 2013	22 625 208	7 909	315 247	144 098	68 354	23 160 816
Variation entre le 1er et le 31 décembre 2014						
Acquisitions	-	-	362 935	26 966	104 282	494 184
Cessions						
Amortissement	(426 891)	(2 260)	(140 048)	(103 187)	(78 710)	(751 095)
Total des immobilisations corporelles	22 198 317	5 649	538 134	67 878	93 927	22 903 905

Immobilisations incorporelles

Le Programme ne comptabilise aucune immobilisation incorporelle.

4.7 Dettes

Elles correspondent au total des sommes dues aux fournisseurs pour des biens et des services. Le total des dettes au titre des activités du programme de l'ONUSIDA au 31 décembre 2014 s'élevait à US\$ 4 millions (US\$ 5,4 millions au 31 décembre 2013).

	<u>31 décembre 2014</u> (en dollars des États-Unis)	<u>31 décembre 2013</u> (en dollars des États-Unis)
Dettes		
Dettes envers les fournisseurs	1 306 047	3 263 333
Dettes envers les participants aux réunions non membres du personnel	25 294	29 896
Dettes cumulées au titre des biens et services	2 663 335	2 106 512
Total des dettes	<u>3 994 676</u>	<u>5 399 741</u>

4.8 Dettes envers le personnel

Le solde des dettes envers le personnel au 31 décembre 2014 s'élevait à US\$ 0,3 million (US\$ 0,3 million au 31 décembre 2013). Ce montant correspond aux sommes exigibles au titre des traitements et d'autres engagements relatifs au personnel, notamment les cotisations du personnel aux mutuelles et retraites.

	<u>31 décembre 2014</u> (en dollars des États-Unis)	<u>31 décembre 2013</u> (en dollars des États-Unis)
Dettes envers le personnel		
Traitements à payer	133 767	264 533
Autres passifs envers le personnel	144 941	68 089
Total des dettes envers le personnel	<u>278 708</u>	<u>332 622</u>

4.9 Avantages du personnel

Les passifs relatifs aux avantages du personnel de l'ONUSIDA sont calculés par des actuaires professionnels. Les études des actuaires commandées par l'OMS ont déterminé différents passifs à comptabiliser pour couvrir différents avantages du personnel, conformément aux normes IPSAS, de l'OMS et ses entités non consolidées au 31 décembre 2014. Les études actuarielles professionnelles ont été basées sur des données relatives au personnel et des informations relatives aux paiements passés. Selon les études actuarielles, le passif total au titre des avantages du personnel s'élevait à US\$ 116,8 millions (dont US\$ 68,8 millions sont enregistrés dans nos comptes) au 31 décembre 2014.

	<u>31 décembre 2014</u>	<u>31 décembre 2013</u>
	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)
Avantages du personnel courants		
Paiements de fin de contrat	9 560 045	10 265 692
Fonds spécial d'indemnisation	<u>6 008</u>	<u>5 725</u>
Total des avantages du personnel courants	<u>9 566 053</u>	<u>10 271 417</u>
Avantages du personnel non courants		
Paiements de fin de contrat	10 211 114	12 244 882
Assurance-maladie après la cessation de service	48 142 216	43 816 206
Fonds spécial d'indemnisation	<u>910 001</u>	<u>836 103</u>
Total des avantages du personnel non courants	<u>59 263 331</u>	<u>56 897 191</u>
Avantages du personnel		
Paiements de fin de contrat	19 771 159	22 510 574
Assurance-maladie après la cessation de service	48 142 216	43 816 206
Fonds spécial d'indemnisation	<u>916 009</u>	<u>841 828</u>
Total des avantages du personnel	<u>68 829 384</u>	<u>67 168 608</u>

Paiements de fin de contrat

Le fonds pour les paiements de fin de contrat a été créé afin de couvrir le paiement des montants dus aux membres du personnel lorsqu'ils quittent le Programme commun, y compris l'indemnité de rapatriement, les congés annuels non pris et les frais de voyage et de déménagement à l'occasion du rapatriement. Le fonds pour les paiements de fin de contrat est financé par une provision budgétaire sur les salaires et les indemnités de poste fixée pour 2014-2015.

Les passifs découlant des indemnités de rapatriement et des congés annuels non pris sont déterminés par des actuaires-conseils indépendants. Cependant, les congés annuels non pris sont calculés comme si l'ensemble du personnel quittait immédiatement le Programme commun et, par conséquent, ils ne sont pas actualisés.

L'étude actuarielle au 31 décembre 2014 a estimé que le passif total correspondant aux paiements de fin de contrat (hors congés annuels) s'élevait US\$ 11,1 millions (US\$ 13,6 millions au 31 décembre 2013). Ce calcul ne tient pas compte des frais pour les primes de départ ni des résiliations d'engagement par accord mutuel. Selon l'étude actuarielle, une réduction nette de US\$ 2,5 millions a été comptabilisée en charge dans l'État de la performance financière.

Les droits au titre des congés annuels représentaient US\$ 8,6 millions au 31 décembre 2014. Le passif a été réduit de US\$ 0,3 million par rapport au total de US\$ 8,9 millions en 2013.

Assurance-maladie après la cessation de service

L'ONUSIDA participe à un régime d'assurance-maladie, l'Assurance-maladie du personnel de l'OMS, qui est géré en tant qu'entité distincte et doté de son propre dispositif de gouvernance. Cette assurance rembourse les dépenses engagées par les membres du personnel, les personnes reconnues comme étant à leur charge et les fonctionnaires retraités pour des soins médicaux reconnus. Elle est financée par des cotisations des participants et du Programme.

L'ONUSIDA comptabilise le passif au titre de l'assurance-maladie du personnel comme un avantage postérieur à l'emploi. L'ensemble des gains et des pertes a été comptabilisé dès l'adoption de la norme IPSAS 25. Par la suite, les gains et les pertes (évolutions imprévues de l'excédent ou du déficit) seront comptabilisés au fur et à mesure suivant la méthode du corridor. Selon cette méthode, les montants égaux ou inférieurs à 10 % des obligations au titre des prestations définies ne sont pas comptabilisés

afin que les gains et les pertes puissent se compenser mutuellement au cours du temps. Les gains et les pertes supérieurs à 10 % des obligations au titre des prestations définies sont amortis sur la durée de service moyenne restante des membres du personnel en activité qui auront droit à chaque prestation.

Les obligations au titre des prestations définies au 31 décembre 2014 ont été déterminées par des actuaires professionnels sur la base de données relatives au personnel et d'informations historiques sur les paiements communiquées par l'OMS. À cette date, elles s'élevaient à US\$ 96,1 millions dont US\$ 48 millions étaient financés, ce qui laissait un passif non financé de US\$ 48,1 millions qui est indiqué dans l'État de la situation financière. Des informations supplémentaires concernant l'assurance-maladie du personnel figurent dans le Rapport annuel sur le régime d'assurance-maladie du personnel. En vertu de l'étude actuarielle, une somme supplémentaire de US\$ 4,3 millions a été imputée aux frais de personnel dans l'État de la performance financière.

Il convient de noter que bien que l'étude actuarielle de l'assurance-maladie après la cessation de service indique un passif non financé de US\$ 48,1 millions au 31 décembre 2014, à la suite de la décision de la 30^{ème} réunion (juin 2012) du Conseil de Coordination du Programme de financer totalement les passifs liés au personnel du Programme à partir du solde des fonds, un montant total de US\$ 25,1 millions a aussi été affecté au financement du passif de l'assurance-maladie après la cessation de service. De ce fait, le passif non financé de cette assurance s'élevait à US\$ 23 millions au 31 décembre 2014 (c'est-à-dire US\$ 48,1 millions selon l'étude actuarielle moins le financement de US\$ 25,1 millions).

Aucun gain ou perte actuariel n'a été comptabilisé dans les états financiers, le gain ou la perte représentant moins de 10 % des obligations au titre des prestations définies.

Fonds spécial d'indemnisation

En cas de décès ou d'invalidité imputable à l'exercice de fonctions officielles d'un membre du personnel admissible, le fonds spécial d'indemnisation couvre, dans la mesure raisonnable, tous les frais médicaux, hospitaliers et autres frais directement liés à cette situation, ainsi que les frais funéraires. Le fonds sert aussi à indemniser les membres du personnel handicapés (pendant la durée du handicap) ou les membres de la famille en cas de décès.

L'ONUSIDA considère le fonds spécial d'indemnisation comme un avantage postérieur à l'emploi. L'ONUSIDA comptabilise le passif au titre de l'assurance-maladie du personnel comme un avantage postérieur à l'emploi. L'ensemble des gains et des pertes a été comptabilisé dès l'adoption de la norme IPSAS 25. Par la suite, les gains et les pertes (évolutions imprévues de l'excédent ou du déficit) seront comptabilisés au fur et à mesure suivant la méthode du corridor. Selon cette méthode, les montants égaux ou inférieurs à 10 % des obligations au titre des prestations définies ne sont pas comptabilisés afin que les gains et les pertes puissent se compenser mutuellement au cours du temps. Les gains et les pertes supérieurs à 10 % des obligations au titre des prestations définies sont amortis sur la durée de service moyenne restante des membres du personnel en activité qui auront droit à chaque prestation. Aux fins de la comptabilité, le plan est considéré comme non financé (le passif n'est pas diminué par les actifs).

En vertu de l'étude actuarielle, une somme supplémentaire de US\$ 0,01 million a été comptabilisée en fonction de la nature des charges dans l'État de la performance financière. Le passif total s'élevait à US\$ 0,9 million au 31 décembre 2014.

Calculs actuariels

Avantages du personnel, selon l'évaluation actuarielle

Tableaux d'information conformes aux normes IPSAS au 31 décembre 2014

	Assurance- maladie après la cessation de service <small>(en dollars des États-Unis)</small>	Paiements de fin de contrat, hors congrés annuels non pris <small>(en dollars des États- Unis)</small>	Fonds spécial d'indemnisation <small>(en dollars des États- Unis)</small>	Paiements de fin de contrat au titre des congés annuels non pris <small>(en dollars des États-Unis)</small>
RAPPROCHEMENT DES OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES (DBO) -141 (c)				
DBO au 31 décembre 2013	83 171 190	13 635 873	588 266	8 874 701
Coût des services pour 2014	9 933 574	1 501 971	80 997	
Coût des intérêts pour 2014	2 410 150	478 560	21 659	(251 826)
(Paiements réels bruts au titre des prestations en 2014)	(188 472)	(590 924)	(6 321)	
(Charges adm. réelles - prestations postérieures au service en 2014)	(14 507)			
Cotisations réelles des participants retraités en 2014	93 341			
(Gain)/perte actuariel(le)	<u>33 027 438</u>	<u>(3 877 196)</u>	<u>60 792</u>	
DBO au 31 décembre 2014	<u>128 432 714</u>	<u>11 148 284</u>	<u>745 393</u>	<u>8 622 875</u>
RAPPROCHEMENT DES ACTIFS - 141 (e)				
Actifs SHI au 31/12/13, net de la provision au titre de l'article 470.1	41 960 961			
(Paiements réels bruts au titre des prestations pour 2014)	(3 718 400)	(590 924)	(6 321)	
(Charges adm. réelles - prestations post. au service en 2014)	(295 409)			
Cotisations totales réelles des participants à SHI en 2014	3 162 378			
Cotisations totales réelles de l'ONUSIDA en 2014	6 191 080	590 924	6 321	
(Augm./Dimin. de la provision au titre de l'article 470.1 en 2014)	(9 806)			
Rendement attendu des actifs pour 2014	2 578 233			
Gain/(perte) d'actifs	<u>(1 872 502)</u>			
Actifs SHI au 31/12/14, net de la provision au titre de l'article 470.1	<u>47 996 535</u>			
RAPPROCHEMENT DE LA SITUATION DES OBLIGATIONS FINANCIÈRES - 141 (f)				
Obligations au titre des prestations définies (DBO)				
Inactives	11 390 002		163 173	
Actives	<u>117 042 712</u>	<u>11 148 284</u>	<u>582 220</u>	
Total DBO	128 432 714	11 148 284	745 393	
Actifs du plan				
(Actifs bruts du plan)	(49 233 212)			
Compensation au titre de l'article 470.1 du Règlement OMS	<u>1 236 677</u>			
(Actifs nets du plan)	(47 996 535)			
(Excédent)/Déficit	80 436 179	11 148 284	745 393	
Gain/(perte) non comptabilisé(e)	(32 293 963)		170 616	
Crédit/(coût) des services antérieurs non comptabilisé				
(Actif)/Passif net comptabilisé dans l'État de la situation financière	<u>48 142 216</u>	<u>11 148 284</u>	<u>916 009</u>	
(Actif)/Passif courant		937 170	6 008	
(Actif)/Passif non courant	<u>48 142 216</u>	<u>10 211 114</u>	<u>910 001</u>	
(Actif)/Passif net comptabilisé dans l'État de la situation financière	<u>48 142 216</u>	<u>11 148 284</u>	<u>916 009</u>	
Charges annuelles pour 2014--141(g)				
Coût des services	9 933 574	1 501 971	80 997	
Coût des intérêts	2 410 150	478 560	21 659	
Rendement attendu des actifs	(2 578 233)			
Comptabilisation des (Gains)/Pertes		<u>(3 877 196)</u>	<u>(22 154)</u>	
Total des charges comptabilisées dans l'État de la performance financière	<u>9 765 491</u>	<u>(1 896 665)</u>	<u>80 502</u>	
Cotisations attendues pour 2015--141(q)				
Cotisation attendue de l'ONUSIDA en 2015		950 662	6 095	
Cotisations de l'ONUSIDA	4 234 487			
Cotisations des participants	<u>1 965 400</u>			
Total des cotisations attendues pour 2015	<u>6 199 887</u>	<u>950 662</u>	<u>6 095</u>	

Analyse de la sensibilité du régime d'assurance-maladie après la cessation de service

Hypothèses et méthodes adoptées pour les évaluations actuarielles

Chaque année, le Programme identifie et sélectionne des hypothèses et des méthodes qui seront utilisées par les actuaires pour l'évaluation de fin d'année afin de déterminer les charges et les cotisations nécessaires s'agissant des avantages du personnel. Les hypothèses actuarielles doivent être indiquées dans les états financiers conformément à la norme IPSAS 25. En outre, chaque hypothèse actuarielle doit être indiquée en termes absolus.

Analyse de sensibilité du régime d'assurance-maladie - 141 (o)

Coût des services et coût des intérêts en 2014

Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux, moins 1 %	9 190 294
Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux	12 343 724
Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux, plus 1 %	16 760 373

Obligations au titre des prestations définies au 31 décembre 2014

Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux, moins 1 %	96 868 527
Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux	128 432 714
Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux, plus 1 %	172 414 501

Date d'évaluation

Ensemble des plans	31 décembre 2014
--------------------	------------------

Discount rate

Paiements de fin de contrat (autres que les congés non pris) et fonds spécial d'indemnisation	<p>2,9 % (contre 3,7 % lors de la précédente évaluation).</p> <p>Sur la base des projections des montants totaux de la précédente évaluation versés au titre des prestations pour les deux plans, avec une pondération de 75 % de la courbe de rendement de l'Aon Hewitt AA Bond Universe et de 25 % de celle du SIX Swiss Exchange au 31 décembre 2014.</p> <p>Le taux d'actualisation ainsi obtenu est arrondi à 0,1 % près.</p>
Assurance-maladie après la cessation de service	<p>Europe - 1,6 % (contre 2,9 % lors de la précédente évaluation).</p> <p>Amériques - 4,1 % (contre 4,9 % lors de la précédente évaluation).</p> <p>Autres pays - 4,4 % (contre 5,3 % lors de la précédente évaluation).</p> <p>Pour l'Europe, depuis l'évaluation du 31 décembre 2010, l'OMS a adopté une courbe de rendement afin de refléter la structure des flux de trésorerie attendus du principal bureau d'Europe. Le taux résulte d'une moyenne pondérée du taux de 1,31 % de la courbe de rendement du SIX Swiss Exchange et du taux de 2,21 % de la courbe du iBoxx Euro Zone, avec une pondération de deux tiers du premier. Le taux d'actualisation ainsi obtenu est arrondi à 0,1 % près.</p> <p>Pour les Amériques et les autres pays, les taux sont basés sur la même méthodologie que celle appliquée pour l'évaluation du régime d'assurance-maladie après la cessation de service de l'OPS. Depuis l'évaluation du 31 décembre 2012, l'OPS a adopté la courbe de rendement d'Aon Hewitt AA Bond Universe. Les taux ainsi obtenus pour les Amériques et les autres pays peuvent être différents car les caractéristiques des flux de trésorerie attendus dans ces régions ne sont pas les mêmes.</p>

Inflation annuelle générale

<p>Paiements de fin de contrat (autres que les congés non pris) et fonds spécial d'indemnisation</p>	<p>Le taux d'inflation appliqué est de 2,2 %. Sur la base d'un taux d'inflation de 2,5 % pour les États-Unis d'Amérique et de 1,1 % pour la Suisse, avec une pondération de 75 % et 25 % respectivement. Le taux d'inflation ainsi obtenu est arrondi à 0,1 % près.</p> <p>Le taux d'inflation pour les États-Unis est basé sur l'évaluation de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (UNJSPF) au 31 décembre 2013. Le taux d'inflation pour la Suisse est basé sur la prévision d'inflation à 10 ans du quatrième trimestre 2014 d'Aon Hewitt pour la Suisse.</p>
<p>Assurance-maladie après la cessation de service</p>	<p>Europe - 1,4 % (contre 1,6 % lors de la précédente évaluation). Amériques et autres pays - 2,5 %.</p> <p>Sur la base de la prévision à 10 ans du quatrième trimestre 2014 d'Aon Hewitt pour les hypothèses relatives aux marchés de capitaux mondiaux. Le taux pour l'Europe correspond à la moyenne des taux pour la Suisse (1,1 %) et pour le reste de l'Europe (1,7 %), arrondi à 0,1 % près. Le taux pour les Amériques et les autres pays est basé sur l'évaluation de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies au 31 décembre 2013.</p>

Barème annuel des traitements

<p>Ensemble des plans</p>	<p>Inflation générale, plus 0,5 % au titre des primes annuelles de productivité, plus primes au mérite. Les primes de productivité et les primes au mérite sont égales à celles déterminées lors de l'évaluation de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies au 31 décembre 2013.</p>
---------------------------	--

Modification des hypothèses relatives à la participation

<p>Participation aux allocations de rapatriement, de voyage et de déménagement à l'occasion du rapatriement</p>	<p>70 % des participants répondant aux critères d'admissibilité sont présumés prétendre à cet avantage. (Ce chiffre est inférieur à l'hypothèse de la précédente évaluation où 100 % des participants répondant aux critères d'admissibilité prétendaient à cet avantage, selon une étude sur les paiements récents de prestations).</p>
---	--

Méthode actuarielle

<p>Frais de rapatriement, de voyage et de déménagement à l'occasion du rapatriement</p>	<p>Calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, au prorata de la durée de service, c'est-à-dire du temps écoulé entre la date d'entrée en fonction et la date de départ.</p>
<p>Allocation de rapatriement, indemnité de fin de contrat et indemnité en cas de décès</p>	<p>Calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, au prorata du taux d'actualisation.</p>
<p>Congés non pris</p>	<p>Le passif est calculé comme si l'ensemble du personnel quittait immédiatement l'Organisation,</p>
<p>Suppression de poste, indemnité de fin de service et résiliation d'engagement par accord mutuel</p>	<p>Ces avantages sont considérés comme des indemnités de fin de contrat au sens de la norme IPSAS 25 et donc exclus de l'évaluation.</p>
<p>Fonds spécial d'indemnisation</p>	<p>Calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, au prorata de la durée de service, c'est-à-dire du temps écoulé entre la date d'entrée en fonction et la date de départ.</p>
<p>Assurance-maladie après la cessation de service</p>	<p>Les passifs sont imputés selon la méthode des unités de crédit projetées de façon linéaire entre la date d'entrée en fonction et la date la plus précoce entre la date de pleine admissibilité (55 ans, 10 ans de service et cinq ans de service continu) et la date de départ à la retraite.</p>

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

Le Règlement de la Caisse commune des pensions prévoit que le Comité mixte fait procéder par l'actuaire conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. Dans la pratique, le Comité mixte procède à une évaluation actuarielle tous les deux ans sur la base de la méthode « *Open Group Aggregate* ». L'évaluation actuarielle vise principalement à déterminer si les actifs courants et futurs estimés de la Caisse commune des pensions suffiront à financer les passifs.

Les engagements financiers de l'ONUSIDA envers la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies sont constitués de la cotisation obligatoire au taux fixé par l'Assemblée générale des Nations Unies (actuellement de 7,9 % pour les participants et de 15,8 % pour les organisations membres), ainsi que de la part d'un déficit actuariel éventuel qui pourrait devoir être versée conformément à l'article 26 des Statuts de la Caisse. Les sommes nécessaires pour combler le déficit ne sont dues que dès lors que l'Assemblée générale des Nations Unies a invoqué la disposition de l'article 26 après avoir constaté qu'une évaluation actuarielle justifie – au moment de l'évaluation – que le déficit soit comblé. Chaque organisation affiliée contribue au comblement du déficit au prorata des cotisations totales qu'elle a versées pendant les trois années précédant l'évaluation actuarielle.

La dernière évaluation actuarielle a été effectuée le 31 décembre 2013. Elle a révélé un déficit actuariel de 0,72 % (1,87 % lors de l'évaluation de 2011) de la rémunération considérée aux fins de la pension, ce qui implique que le taux de cotisation théorique nécessaire pour parvenir à l'équilibre au 31 décembre 2013 était de 24,42 % de la rémunération considérée aux fins de la pension, contre un taux réel de 23,7 %. La prochaine évaluation actuarielle sera réalisée le 31 décembre 2015.

Au 31 décembre 2013, le ratio de capitalisation des actifs actuariels par rapport aux passifs actuariels, en supposant qu'il n'y ait pas d'ajustement des pensions à l'avenir, était de 127,5 % (130 % lors de l'évaluation de 2011). Compte tenu du système actuel d'ajustement des pensions, le ratio de capitalisation était de 91,2 % (86,2 % lors de l'évaluation de 2011).

Sur la base d'une évaluation actuarielle de la Caisse, l'actuaire-conseil a conclu qu'au 31 décembre 2013 le comblement du déficit, prévu à l'article 26 du Règlement de la Caisse, n'était pas nécessaire dans la mesure où la valeur actuarielle des actifs était supérieure à la valeur actuarielle de tous les passifs cumulés de la Caisse. En outre, la valeur de marché des actifs était également supérieure à la valeur actuarielle de l'ensemble des passifs à la date de l'évaluation. Au moment de la rédaction du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué la disposition de l'article 26.

En 2014, le montant des cotisations versées à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies était de US\$ 22,6 millions (US\$ 21,7 millions en 2013). Les contributions prévues pour 2015 s'élèvent à US\$ 22,6 millions.

Le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU procède à une vérification annuelle de la Caisse des pensions et présente tous les deux ans un rapport au Comité mixte. La Caisse des pensions publie des rapports trimestriels sur ses placements et ceux-ci sont consultables en ligne sur le site Internet de la Caisse commune à l'adresse www.unjspf.org.

4.10 Recettes différées

Au 31 décembre 2014, les recettes différées s'élevaient à US\$ 28,3 millions (US\$ 67,8 millions au 31 décembre 2013). Cela représente les contributions pluriannuelles promises en 2013 et 2014 mais dont la comptabilisation en recettes est différée à des exercices futurs. Sur ce montant, une somme de US\$ 0,3 million seulement correspond à des recettes différées non courantes pour 2016 et des exercices futurs.

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)
Recettes différées courantes		
UBRAF	26 389 524	43 670 706
Fonds supplémentaires	1 578 585	3 244 617
Fonds extrabudgétaires	-	2 632 420
Total des recettes différées courantes	<u>27 968 109</u>	<u>49 547 743</u>
Recettes différées non courantes		
UBRAF	-	16 780 127
Fonds supplémentaires	335 197	1 471 254
Total des recettes différées non courantes	<u>335 197</u>	<u>18 251 381</u>
Total des recettes différées	<u>28 303 306</u>	<u>67 799 124</u>

4.11 Autres passifs courants

Le solde total des autres passifs courants s'établissait à US\$ 0,02 million au 31 décembre 2014 (US\$ 0,03 million au 31 décembre 2013). Ces montants correspondent aux différents passifs à court terme.

4.12 Emprunts à long terme

Lors de sa 12^{ème} réunion de mai 2004, le Conseil de Coordination du Programme a avalisé la négociation par l'ONUSIDA d'un prêt direct auprès de la Confédération suisse pour la construction d'un nouveau bâtiment à Genève pour l'ONUSIDA et l'OMS pour un coût estimé de CHF 66 millions, sur lequel la part de l'ONUSIDA est estimée à CHF 33 millions. En décembre 2003, la Confédération suisse s'est engagée à fournir un prêt sans intérêt d'un montant de CHF 59,8 millions, sur lequel la part de l'ONUSIDA est de CHF 29,9 millions. Le remboursement sur 50 ans de la part de l'ONUSIDA dans ce prêt sans intérêt octroyé par la Confédération suisse est effectué *via* une réaffectation des fonds autrement dépensés pour la location de bureaux à partir de la première année d'achèvement du bâtiment.

Le bâtiment a été achevé en novembre 2006. Le montant inscrit au poste Bâtiments inclut US\$ 25,6 millions qui représentent la part de 50 % des dépenses de l'ONUSIDA au titre du bâtiment au 31 décembre 2007.

Le prêt remboursable de US\$ 21,7 millions a été amorti sur la base d'un taux d'intérêt effectif de 0,81 % (taux du Libor suisse à 30 ans).

4.13 Dispenses administratives, versements à titre gracieux, montants passés par profits et pertes, et fraudes

Pendant l'année close le 31 décembre 2014, le Programme n'a comptabilisé aucune dispense administrative ni aucun montant passé par pertes et profits ou versement à titre gracieux. En outre, aucun cas de fraude n'a été déclaré pendant cette même année (1^{er} janvier-31 décembre 2014).

4.14 Passifs éventuels, engagements et actifs éventuels

Passifs éventuels

Au 31 décembre 2014, trois litiges liés au personnel étaient en cours devant le Comité d'appel du Siège de l'OMS et un litige lié au personnel était en cours devant le Tribunal administratif de l'OIT. Les procédures juridiques ne sont pas suffisamment avancées pour évaluer avec certitude l'ampleur de la responsabilité du Programme. Le Secrétariat ne comptabilise aucun engagement contractuel important.

Locations simples

Le Secrétariat conclut des baux de location simple pour louer des bureaux de liaison et des bureaux de pays et de région. Les loyers à payer aux échéances indiquées ci-après s'élèvent au minimum à :

	31 décembre 2014
	(en dollars des États-Unis)
Locations simples	
à moins d'un an	2 695 164
à plus d'un an mais à moins de cinq ans	1 932 718
à plus de cinq ans	77 704
Total des engagements au titre des locations simpes	4 705 586

Actifs éventuels

Conformément à la norme IPSAS 19, les actifs éventuels seront indiqués en cas de probabilité d'un flux entrant d'avantages économiques résultant d'un événement. Au 31 décembre 2014, aucun actif éventuel important n'était comptabilisé.

4.15 Variations de l'actif net/situation nette

Pendant l'année close le 31 décembre 2014, le Programme a enregistré un déficit global de US\$ 18,1 millions dont US\$ 11,9 millions au titre de l'UBRAF et US\$ 6,1 millions au titre de fonds hors budget de base (ce qui inclut US\$ 5,7 millions de pertes latentes au titre de la réévaluation d'opérations de change pour 2014).

Conformément à l'approbation du Conseil de Coordination du Programme de financer le solde de l'insuffisance de financement des engagements relatifs au personnel et la reconstitution annuelle du Fonds de réserve pour la rénovation des bâtiments, le Directeur exécutif a autorisé en 2014 le virement d'un total de US\$ 7,6 millions du solde des fonds pour financer partiellement les passifs liés au personnel à hauteur de US\$ 7,2 millions et les passifs liés au Fonds de réserve pour la rénovation des bâtiments à hauteur de US\$ 0,43 million. Pendant sa 34^{ème} réunion qui s'est tenue du 1^{er} au 3 juillet 2014, le Conseil de Coordination du Programme a pris note des décisions du Directeur exécutif.

Les engagements relatifs au personnel non provisionnés s'élevaient à US\$ 21 millions au 31 décembre 2014 (US\$ 28,6 millions au 31 décembre 2013). La diminution nette de US\$ 7,6 millions est attribuable au virement de US\$ 7,2 millions à partir du solde des fonds, conformément à l'approbation du Conseil de Coordination du Programme, et à une diminution nette de US\$ 0,4 million liée aux variations des passifs actuariels de l'assurance-maladie après la cessation de service et des paiements de fin de contrat.

Du fait du virement de US\$ 7,6 millions du solde des fonds de l'UBRAF et du déficit de US\$ 11,9 millions de 2014, le solde des fonds s'établit à US\$ 128,8 millions au 31 décembre 2014 (US\$ 148,3 millions au 31 décembre 2013).

4.16 Fonds de réserve

En attendant la réception des contributions de base, la mise en œuvre de l'UBRAF peut être financée par le Fonds de réserve dont la création a été décidée par le Conseil de Coordination du Programme en juin 1996. Les règles et procédures régissant l'utilisation du Fonds de réserve par le Directeur exécutif ont été décidées lors de la 6^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme qui s'est tenue à Genève en mai 1998.

4.17 Fonds de réserve pour la rénovation des bâtiments

Le Fonds de réserve pour la rénovation des bâtiments a été créé par le Conseil de Coordination du Programme lors de sa 30^{ème} réunion de juin 2012. Ce fonds a été constitué pour financer les charges futures liées aux principales réparations et modifications et aux principaux investissements dans le bâtiment abritant les bureaux de l'ONUSIDA.

5. INFORMATIONS À L'APPUI DE L'ÉTAT DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

5.1 Vue d'ensemble de l'État

L'État de la performance financière regroupe les produits et les charges relatifs à toutes les activités dans l'ensemble du Programme. Il distingue les activités opérationnelles de celles qui découlent d'activités de financement.

5.2 Contributions volontaires

Les contributions volontaires au profit du Programme ont totalisé US\$ 270,8 millions (US\$ 260,1 millions des gouvernements, US\$ 3,2 millions des Coparrainants de l'ONUSIDA et un solde de US\$ 7,5 millions d'autres produits opérationnels reçus d'organisations intergouvernementales, d'autres organismes des Nations Unies, d'institutions ainsi que du secteur privé). Ce chiffre inclut US\$ 2,6 millions représentant des contributions sous forme de services et US\$ 0,2 million représentant des contributions en nature. Aucun produit n'a été comptabilisé au titre des opérations de change.

	Fonds de base de l'UBRAF	Fonds supplémentaires	Fonds extrabudgétaires	Total
	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)
Contributions volontaires				
Gouvernements	228 077 813	24 523 130	7 442 216	260 043 159
Coparrainants	1 650 000	856 225	722 415	3 228 640
Autres	619 763	6 719 722	167 398	7 506 883
Total des contributions volontaires	230 347 576	32 099 077	8 332 029	270 778 682

5.3 Produits financiers

Le total des produits d'intérêt s'est élevé à US\$ 1,5 million pour l'année close le 31 décembre 2014 et les gains nets réalisés sur les opérations de couverture et de change ont représenté US\$ 1,4 million sur la même période. Les gains actuariels US\$ 3,9 millions (selon l'évaluation actuarielle sur les paiements de fin de contrat) ont été comptabilisés en produits financiers. L'ensemble se solde par un total de produits financiers de US\$ 6,8 millions au 31 décembre 2014. Les produits d'intérêt sont comptabilisés dès qu'ils sont acquis et répartis par l'OMS.

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)
Produits financiers		
Intérêts	1 528 005	1 546 910
Gains de change réalisés sur le couverture du bilan	1 439 930	-
Gains de change nets latents sur réévaluation	-	1 679 063
Gains de réévaluation actuarielle sur fonds pour paiement de fin de contrat	3 899 350	1 653 958
Total des produits financiers	6 867 285	4 879 931

5.4 Charges

L'ONUSIDA comptabilise les charges au moment où les biens sont livrés ou les services fournis. Les fonds affectés correspondent à des fonds définitivement engagés ou provisionnés pour des biens et des services non encore fournis. Les fonds affectés ne sont pas comptabilisés dans l'État de la performance financière.

5.4.1 Traitements et autres charges associées

Elles représentent les charges totales liées à l'emploi de personnel dans tous les lieux, y compris les rémunérations au titre du traitement de base et de l'indemnité de poste ainsi que d'autres types de droits (ex : retraite et assurance) payés par le Programme. Les charges de personnel incluent également

l'augmentation du passif actuariel au titre de l'assurance-maladie du personnel qui est comptabilisé en charge dans l'État de la performance financière.

5.4.2 Virements et subventions à d'autres entités

Cela représente des contrats signés avec des Coparrainants de l'ONUSIDA, d'autres organismes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales à but non lucratif et des établissements universitaires et scientifiques concernant des activités engagées pour atteindre des objectifs spécifiques du Secrétariat de l'ONUSIDA, et des virements aux Coparrainants de l'ONUSIDA pour leur part au titre de l'UBRAF pour 2014.

5.4.3 Services contractuels

Cela correspond aux sommes dépensées pour le recours à des prestataires de services. Les principales composantes sont les accords pour exécution de travaux (APW) et les contrats de consultants passés avec des particuliers pour qu'ils mènent à bien des activités pour le compte du Programme.

5.4.4 Charges opérationnelles générales

Ce montant correspond aux frais généraux de fonctionnement du Siège et des bureaux régionaux et des bureaux pays. Il englobe les charges liées aux services d'intérêt général, aux télécommunications et aux loyers.

5.4.5 Voyages

Les frais de voyage totaux incluent les voyages payés par l'ONUSIDA pour les membres du personnel, les participants aux réunions et les consultants. Ils comprennent les billets d'avion, les allocations journalières de subsistance et les autres frais liés aux voyages.

5.4.6 Équipements, véhicules et mobilier

Les équipements, véhicules et mobiliers sont inscrits en charges au moment de leur livraison. Les immobilisations corporelles acquises en 2014 ont été comptabilisées comme des éléments d'actif conformément aux normes IPSAS.

5.4.7 Amortissement

L'amortissement est inscrit en charge au poste Immobilisations corporelles selon la méthode linéaire. L'amortissement est la charge résultant de la répartition systématique du montant amortissable des immobilisations corporelles sur leur durée de vie utile. La durée de vie utile du bâtiment a été estimée à 60 ans. La durée de vie utile du mobilier et des véhicules a été estimée à 5 ans et celle des équipements à 3 ans.

5.4.8 Charges financières

Elles incluent les pertes de change réalisées résultant du traitement des opérations dans des monnaies étrangères ainsi que les pertes réalisées concernant les créances, les dettes et d'autres commissions de gestion payées. Elles incluent également les charges d'intérêt actuarielles liées à l'évaluation des paiements de fin de contrat et du Fonds spécial d'indemnisation.

	<u>31 décembre 2014</u> (en dollars des États-Unis)	<u>31 décembre 2013</u> (en dollars des États-Unis)
Charges financières		
Frais bancaires et commissions de gestion des placements	1 364	1 611
Pertes de change nettes réalisées	902 559	531 741
Pertes de change nettes latentes sur réévaluation	5 688 387	-
Coût actuariel des intérêts liés à l'évaluation du Fonds pour les paiements de fin de contrat et du Fonds spécial d'indemnisation	500 219	412 813
Total des charges financières	<u>7 092 529</u>	<u>946 165</u>

6. INFORMATIONS SECTORIELLES

Tableau annexé 1

Tableau annexé 1

État de la performance financière par segments

Toutes origines de fonds confondues pour l'année close le 31 décembre 2014
(en dollars des États-Unis d'Amérique)

	Fonds de base de l'UBRAF		Fonds hors budget de base							TOTAL	
	Fonds de base de l'UBRAF	Fonds supplémentaires de l'UBRAF	Fonds extrabudgétaires	Paielements pour fin de contrat	Droits hors traitement	Fonds spécial d'indemnisation	Assurance-maladie du personnel	Fonds commun	Éliminations	Sous-total Fonds hors budget de base	Total général
Produits											
Gouvernements	228 077 813	24 523 130	7 442 216							31 965 346	260 043 159
Organismes coparrainants	1 650 000	856 225	722 415							1 578 640	3 228 640
Autres	619 763	6 719 722	167 398							6 887 120	7 506 883
Produits financiers	2 487 063	-	-	4 358 068		22 154				4 380 222	6 867 285
Total	232 834 639	32 099 077	8 332 029	4 358 068	-	22 154	-	-	-	44 811 328	277 645 967
Coûts d'appui au Programme			2 470 610						(2 470 610)	-	-
Virements à des fonds dédiés				2 798 872	8 704 252				(11 503 124)	-	-
Total des produits	232 834 639	32 099 077	10 802 639	7 156 940	8 704 252	22 154	-	-	(13 973 734)	44 811 328	277 645 967
Charges											
Traitements et autres charges de personnel	118 071 870	1 986 024	3 875 012	1 388 939	9 841 703	80 997	4 326 010		(11 503 124)	9 995 561	128 067 431
Virements et subventions à d'autres entités	92 073 742	9 870 149	5 646 447							15 516 596	107 590 338
Services contractuels	9 760 885	11 445 054	1 755 263		184 366					13 384 683	23 145 568
Charges opérationnelles générales	15 477 966	775 251	1 147 286	383 679	4 469					2 310 685	17 788 651
Voyages	6 707 685	2 650 467	556 081	52 801	3 109					3 262 458	9 970 143
Équipements, véhicules, mobilier	1 679 737	245 581						(605 876)		(360 295)	1 319 442
Coûts d'appui au Programme	91 823	1 830 673	548 114						(2 470 610)	(91 823)	-
Amortissements								751 095		751 095	751 095
Charges financières	902 650			479 833		21 659		5 688 387		6 189 879	7 092 529
Total des charges	244 766 358	28 803 199	13 528 203	2 305 252	10 033 647	102 656	4 326 010	5 833 606	(13 973 734)	50 958 839	295 725 197
Excédent/(déficit) total par fonds	(11 931 719)	3 295 878	(2 725 564)	4 851 688	(1 329 395)	(80 502)	(4 326 010)	(5 833 606)	-	(6 147 511)	(18 079 230)

Tableau annexé 1 (A)

Rapprochement des dépenses totales entre 2012-2013 et 2014-2015 encourues en 2014

Dépenses	Fonds de base de l'UBRAF		Fonds hors budget de base							TOTAL	
	Fonds de base de l'UBRAF	Fonds supplémentaires de l'UBRAF	Fonds extrabudgétaires	Paielements pour fin de contrat	Droits hors traitement	Fonds spécial d'indemnisation	Assurance-maladie du personnel	Fonds commun	Éliminations	Sous-total Fonds hors budget de base	Total général
2014-2015	238 766 636	26 721 863	12 191 625	1 794 277	10 113 795	80 997	4 326 010	145 219	(13 973 734)	41 400 052	280 166 688
2012-2013	5 097 072	2 081 336	1 336 578	31 142	(80 148)					3 368 908	8 465 980
Total	243 863 708	28 803 199	13 528 203	1 825 419	10 033 647	80 997	4 326 010	145 219	(13 973 734)	44 768 960	288 632 668
Charges financières	902 650			479 833		21 659		5 688 387		6 189 879	7 092 529
Total général	244 766 358	28 803 199	13 528 203	2 305 252	10 033 647	102 656	4 326 010	5 833 606	(13 973 734)	50 958 839	295 725 197

7. COMPARAISON DES MONTANTS BUDGÉTAIRES ET DES MONTANTS RÉELS

Le budget du Programme de l'ONUSIDA est établi suivant une comptabilité de caisse modifiée et approuvé par le Conseil de Coordination du Programme.

Le budget et les états financiers de l'ONUSIDA sont préparés suivant deux méthodes de comptabilité différentes. L'État de la situation financière, l'État de la performance financière, l'État des variations de l'actif net/situation nette et le Tableau des flux de trésorerie sont préparés suivant une comptabilité d'exercice intégrale, alors que l'État de comparaison des montants budgétaires et des montants réels (État V) est préparé suivant une comptabilité de caisse modifiée.

Comme prévu par la norme IPSAS 24, les montants réels présentés dans l'État V sont rapprochés, sur une base comparable, des montants réels présentés dans les états financiers, en identifiant séparément toutes les différences relatives à la base, au calendrier, à la présentation et aux entités.

Des différences de base surviennent lorsque le budget approuvé est préparé suivant une méthode de comptabilité autre que la comptabilité d'exercice intégrale. Les différences de base incluent l'amortissement et la capitalisation des actifs ainsi que le remboursement du principal des prêts en cours de la Confédération suisse et du Canton de Genève.

Des différences de calendrier surviennent lorsque la période budgétaire diffère de la période comptable visée par les états financiers. Les engagements pris en 2013 ont été liquidés en 2014, ce qui a créé des différences de calendrier.

Les différences de présentation sont dues à des différences de format et de classification entre le Tableau des flux de trésorerie et l'État de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels.

Les différences relatives aux entités englobent les dépenses au titre des fonds hors budget de base qui sont financées par d'autres sources et ne sont pas incluses dans l'UBRAF approuvé par le Conseil de Coordination du Programme.

Le rapprochement entre les montants réels de l'État de comparaison des montants budgétaires et des montants réels (État V), sur une base comparable, et les montants réels de l'État de la performance financière (État II) et du Tableau des flux de trésorerie (État IV) pour l'année close le 31 décembre 2014 est présenté ci-dessous :

Rapprochement de l'utilisation du budget (État V) et du tableau des flux de trésorerie (État IV) au 31 décembre 2014

	2014			
	Opérations	Investissements	Financements	Total
	(en dollars des États-Unis)			
Montant réel inscrit pour la mise en œuvre du budget (État V)	238 671 805			238 671 805
Différences de calendrier	8 465 980			8 465 980
Différences de base		(494 184)	1 237 989	743 805
Différences de présentation	(112 673 326)			(112 673 326)
Différences relatives aux entités	49 687 472			49 687 472
Montant réel inscrit dans le Tableau des flux de trésorerie	184 151 931	(494 184)	1 237 989	184 895 736

8. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES ET LA HAUTE DIRECTION

Le « personnel de direction essentiel » de l'ONUSIDA est composé de tous les membres du personnel de catégorie D2 ou supérieure qui sont investis du pouvoir et de la responsabilité de planifier, diriger et contrôler les activités de l'ONUSIDA. Les rémunérations globales versées au personnel de direction essentiel incluent les traitements, les allocations, les remboursements pour voyages statutaires et autres droits versés conformément au Règlement et au Statut du personnel, et applicables à tous. Le personnel de direction essentiel est membre de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies à laquelle le personnel et l'ONUSIDA cotisent ; il est également habilité à participer au régime d'assurance-maladie du personnel, y compris au régime d'assurance-maladie après la cessation de service s'il répond aux critères d'admissibilité.

Personnel de direction essentiel

(en dollars des États-Unis)

Nombre de personnes	12
Indemnités et ajustements de poste	2 801 987
Droits	240 433
Régimes de retraite et d'assurance-maladie	710 158
Total des rémunérations 2014	3 752 578
Avances en cours par rapport aux droits	72 228
Prêts en cours (en plus des droits normaux, le cas échéant)	-

9. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE D'ARRÊTÉ DES COMPTES

La date d'arrêté des comptes du Programme est le 31 décembre 2014. À la date de certification des présents comptes par le Directeur exécutif et de transmission au Commissaire aux comptes, aucun événement significatif, favorable ou défavorable, qui aurait pu avoir un impact sur les états financiers n'est survenu entre la date du bilan et la date à laquelle la publication des états financiers a été autorisée.

Tableau annexé 2

**UBRAF - détails des recettes
pour l'année close le 31 décembre 2014**

(en dollars des États-Unis)

Contributions volontaires	Fonds mis à disposition au titre de l'UBRAF 2014
Gouvernements	
Andorre	41 265
Australie	6 679 035
Belgique	5 619 413
Belgique - Flandres	1 111 111
Canada	4 362 657
Chine	300 000
République tchèque	45 548
Danemark	8 291 874
Éthiopie	24 980
Finlande	13 132 695
France	683 995
Allemagne	3 325 045
Irlande	3 943 850
Israël	72 500
Japon	1 319 285
Liechtenstein	27 716
Luxembourg	5 048 410
Monaco	192 140
Pays-Bas	27 210 884
Nouvelle-Zélande	1 251 742
Norvège	29 332 886
Pologne	92 839
Portugal	135 870
Fédération de Russie	500 000
Suède	34 641 391
Suisse	11 160 714
Thaïlande	100 000
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	24 429 968
États-Unis d'Amérique	45 000 000
Sous-total	228 077 813
Organismes coparrainants	
Banque mondiale	1 650 000
Sous-total	1 650 000
Autres	
Divers	619 763
Sous-total	619 763
Total des produits opérationnels	230 347 576
Produits financiers	
Intérêts	2 487 063
Sous-total	2 487 063
TOTAL	232 834 639

Tableau annexé 3

**Fonds supplémentaires - détails des recettes
pour l'année close le 31 décembre 2014**
(en dollars des États-Unis)

Contributions volontaires	Fonds mis à disposition au titre de fonds supplémentaires spécifiques 31 décembre 2014
Gouvernements	
Chine	900 000
Allemagne	135 000
Japon	2 872 750
Corée	100 000
Luxembourg	1 383 126
Pays-Bas	381 812
Norvège	20 207
Fédération de Russie	2 467 579
Suède	4 394 267
États-Unis d'Amérique (CDC)	500 064
États-Unis d'Amérique (USAID)	11 368 325
Sous-total	24 523 130
Organismes coparrainants	
UNFPA	782 865
UNICEF	23 360
ONU Femmes	50 000
Sous-total	856 225
Autres	
Société africaine pour la médecine de laboratoire (ASLM)	80 000
Banque asiatique de développement	431 861
Fondation Bill et Melinda Gates	1 394 003
British Columbia Centre for Excellence in HIV/AIDS(BC-CFE)	80 790
Fondation Drosos	250 000
Fondation Ford	365 000
GIZ	21 614
Fondation HMB	8 677
Banque islamique de développement	200 000
Femmes coréennes contre le sida (KOWA)	50 000
M.A.C. AIDS Fund	589 396
Bureau du MDTF	674 287
Organisation Internationale de la Francophonie (OIF)	13 400
Save the Children	19 852
The Sport Promoters (TSP) - Michael Ballack	27 137
UNCERF	96 100
UNAIDS USA	1 900 000
UNOPS	540 312
Divers/remboursements aux donateurs	(22 707)
Sous-total	6 719 722
Total des produits opérationnels	32 099 077
TOTAL	32 099 077

Tableau annexé 4

Fonds extrabudgétaires - détail des recettes
pour l'année close le 31 décembre 2014
(en dollars des États-Unis)

Contributions volontaires	Fonds mis à disposition au titre des fonds extrabudgétaires 31 décembre 2014		
	en numéraire	en nature ou sous forme de service	Total
Gouvernements			
Belgique		276 042	276 042
Finlande		457 976	457 976
France		660 182	660 182
Allemagne		232 617	232 617
Luxembourg		25 463	25 463
Pays-Bas		295 105	295 105
Norvège		133 681	133 681
Fédération de Russie	2 632 420		2 632 420
Suède		41 667	41 667
États-Unis d'Amérique (CDC)		516 434	516 434
États-Unis d'Amérique (USAID)	2 000 000		2 000 000
Canton de Genève, Suisse		170 629 ⁽¹⁾	170 629
Sous-total	4 632 420	2 809 796	7 442 216
Organismes coparrainants			
PNUD	76 792		76 792
OMS	645 623		645 623
Sous-total	722 415	-	722 415
Autres			
Fondation UNWTO ST-EP	25 000		25 000
Divers	287 490		287 490
Provision pour non recouvrement	(47 406)		(47 406)
Ajustements	(97 686)		(97 686)
Sous-total	167 398	-	167 398
Total des produits opérationnels	5 522 233	2 809 796	8 332 029
TOTAL	5 522 233	2 809 796	8 332 029

(1) Représente le montant des intérêt sur le prêt pour le bâtiment de la FIPOI

SECTION III

INFORMATIONS SUR LA GESTION

I. Fonds reçus au titre de l'année close le 31 décembre 2014

Au cours de l'année considérée, des produits d'un montant de US\$ 232,8 millions ont été reçus au titre de l'UBRAF. Ce montant a été financé par vingt-neuf gouvernements à hauteur de 98 % et par la Banque mondiale à hauteur de 0,7 %. Le solde (soit 1,3 %) est composé de produits financiers (principalement des produits d'intérêt) reçus et répartis pendant l'année considérée ainsi que de recettes diverses, y compris des fonds reçus d'institutions publiques et de donateurs privés autres que les gouvernements, de donations diverses et d'honoraires. Le Tableau annexé 2 en page 48 fournit des détails sur ces recettes.

En outre, des ressources hors budget de base d'un montant de US\$ 42,9 millions ont été mises à la disposition de l'ONUSIDA pour appuyer un certain nombre d'activités au niveau mondial, au plan régional et à l'échelon des pays conçues pour des pays ou des objectifs spécifiques. Des détails sur l'origine de ces fonds sont fournis dans les Tableaux annexés 3 et 4 figurant aux pages 49 et 50.

II. Fonds dépensés pour l'année close le 31 décembre 2014

Les dépenses totales de l'année close le 31 décembre 2014 se sont élevées à US\$ 295,7 millions. Sur ce montant, US\$ 238,7 millions concernaient des dépenses au titres de l'UBRAF pour 2014-2015, US\$ 41,4 millions des dépenses nettes sur des fonds hors budget de base, US\$ 8,5 millions des dépenses liées à l'année précédente et US\$ 7,1 millions des charges financières.

A. Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités

Pendant l'année close le 31 décembre 2014, des dépenses totales de US\$ 238,8 millions ont été engagées pour la mise en œuvre des activités prévues dans l'UBRAF 2014-2015 et réparties comme suit :

- (a) US\$ 87,3 millions dépensés au profit des Coparrainants,
- (b) US\$ 151,5 millions dépensés pour le Secrétariat.

En plus des montants dépensés susmentionnés, une somme de US\$ 7,9 millions a été affectée pendant la même année, ce qui représente globalement un taux d'engagement financier de 50,8 % (comme résumé dans le Tableau 1 ci-dessous).

Tableau 1 : Allocations approuvées, dépenses et fonds affectés de l'UBRAF 2014-2015 pour la période close le 31 décembre 2014 (en dollars des États-Unis)

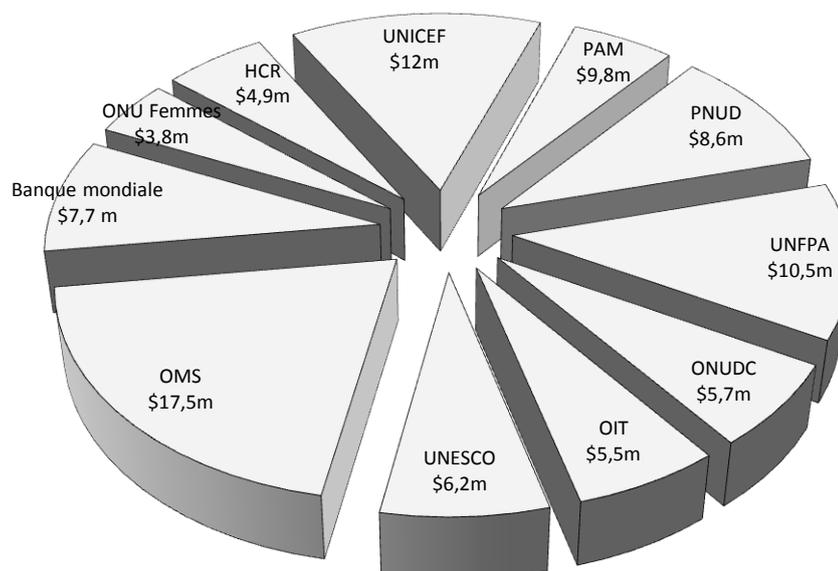
Orientations et fonctions stratégiques	Allocations approuvées 2014-2015	Dépenses	Fonds affectés ^{a/}	Total	Solde	Taux de mise en œuvre
	(a)	(b)	(c)	(d) = (b + c)	(e) = (a-d)	(f) = (d / a)
1 Révolutionner la prévention du VIH	79 102 000	39 551 000	-	39 551 000	39 551 000	50.0%
2 Favoriser l'émergence d'un traitement, de soins et d'un appui de nouvelle génération	47 539 000	23 769 500	-	23 769 500	23 769 500	50.0%
3 Promouvoir les droits humains et l'égalité des sexes	37 885 000	18 942 500	-	18 942 500	18 942 500	50.0%
4 Leadership et plaidoyer	131 642 000	64 279 645	3 710 032	67 989 677	63 652 323	51.6%
5 Coordination, cohérence et partenariats	105 118 000	49 803 395	1 861 565	51 664 960	53 453 040	49.1%
6 Responsabilisation mutuelle	83 534 000	42 325 765	2 279 761	44 605 526	38 928 474	53.4%
Total	484 820 000	238 671 805	7 851 358	246 523 163	238 296 837	50.8%

^{a/} Les fonds affectés correspondent à des engagements fermes pour des biens et/ou des services non encore fournis.

i) Fonds virés aux Coparrainants

Au 31 décembre 2014, les virements effectués au profit des Coparrainants s'élevaient à US\$ 87,3 millions. Ces virements représentent 50 % de la part des Coparrainants au titre de l'UBRAF pour 2014-2015. Le Graphique 1 fournit des informations sur le montant des virements effectués au profit de chaque Coparrainant.

Graphique 1 : Part des fonds virés aux Coparrainants au 31 décembre 2014



ii) Fonds dépensés sur le budget du Secrétariat

Les dépenses du Secrétariat de l'ONUSIDA se sont élevées à US\$ 151,4 millions pendant l'année close le 31 décembre 2014. En plus du montant dépensé susmentionné, un total de US\$ 7,9 millions a été affecté pendant l'année, ce qui représente globalement un taux d'engagement de 51,3 %. Le Tableau 2 fournit des informations complémentaires sur les fonds dépensés et affectés par le Secrétariat, répartis par fonction stratégique.

Tableau 2 : Allocations approuvées, dépenses et fonds affectés du Secrétariat pour l'année close le 31 décembre 2014 (en dollars des États-Unis)

Fonctions stratégiques	Allocations approuvées 2014-2015	Dépenses	Fonds affectés a/	Total	Solde	Taux de mise en œuvre
	(a)	(b)	(c)	(d) = (b + c)	(e) = (a-d)	(f) = (d / a)
4 Leadership et plaidoyer	128 480 000	62 698 645	3 710 032	66 408 677	62 071 323	51.7%
5 Coordination, cohérence et partenariats	99 020 000	46 749 376	1 861 565	48 610 941	50 409 059	49.1%
6 Responsabilisation mutuelle	82 720 000	41 998 533	2 279 761	44 278 294	38 441 706	53.5%
Total	310 220 000	151 446 553	7 851 358	159 297 911	150 922 089	51.3%

a/ Les fonds affectés correspondent à des engagements fermes pour des biens et/ou des services non encore fournis.

B. Dépenses engagées sur les fonds hors budget de base

Pendant l'année close le 31 décembre 2014, un montant total de US\$ 41,8 millions a été dépensé au titre des fonds hors budget de base (US\$ 28,3 millions au titre des fonds supplémentaires et US\$ 13,5 millions au titre des fonds extrabudgétaires). En plus de cela, des sommes de US\$ 5,2 millions et de US\$ 1,6 million ont été affectées au titre des fonds supplémentaires et extrabudgétaires respectivement, comme indiqué dans les Tableaux 3 et 4 figurant aux pages 54 et 55.

C. Dépenses engagées au niveau des pays et des régions, toutes origines de fonds confondues

Comme recommandé par le Conseil de Coordination du Programme lors de sa 22^{ème} réunion qui s'est tenue à Chiang Mai, Thaïlande, du 23 au 25 avril 2008, le Tableau 5 (pages 56 à 58) présente une ventilation des fonds dépensés et affectés par pays et par région, à la fois sur les ressources de l'UBRAF et sur les ressources hors budget de base. Les dépenses engagées au niveau des pays et des régions se sont élevées à US\$ 107,3 millions pour l'année close le 31 décembre 2014. En plus du montant dépensé susmentionné, US\$ 10,1 millions au total ont été affectés pendant la même année, ce qui représente globalement US\$ 117,4 millions pour l'année close le 31 décembre 2014.

Tableau 3

Fonds supplémentaires
Fonds disponibles, dépenses et fonds affectés (résumé) par origine des recettes
pour l'année close le 31 décembre 2014
(en dollars des États-Unis)

Origine des recettes	Report 2013	Fonds mis à disposition en 2014	Total des fonds disponibles	Dépenses	Fonds affectés ^{a/}	Total	Taux de mise en œuvre
	(a)	(b)	(c) = (a+b)	(d)	(e)	(f) = (d + e)	(g) = (f / c)
Contributions volontaires et autres recettes							
Australie	4 484 527		4 484 527	2 832 426	638 206	3 470 632	77.4%
Chine		900 000	900 000				0.0%
Allemagne		135 000	135 000	56 445	6 452	62 897	46.6%
Japon		2 872 750	2 872 750	1 284 641	212 911	1 497 552	52.1%
Corée		100 000	100 000	5 780	7 847	13 627	13.6%
Luxembourg	1 174 881	1 383 126	2 558 007	929 806	215 025	1 144 831	44.8%
Pays-Bas		381 812	381 812	319 222	57 887	377 109	98.8%
Norvège	33 168	20 207	53 375	29 860	3 308	33 168	62.1%
Fédération de Russie	3 460 923	2 467 579	5 928 502	3 546 541	291 791	3 838 333	64.7%
Suède	4 911 547	4 394 267	9 305 814	3 932 109	247 504	4 179 614	44.9%
Suisse	159 966		159 966	135 242		135 242	84.5%
États-Unis d'Amérique (CDC)	1 071 138	500 064	1 571 202	543 469	7 887	551 356	35.1%
États-Unis d'Amérique (USAID)	13 988 556	11 368 325	25 356 881	8 879 806	2 010 399	10 890 205	42.9%
Société africaine de médecine de laboratoire (ASLM)		80 000	80 000	80 000		80 000	100.0%
Banque asiatique de développement		431 861	431 861	309 748	73 858	383 606	88.8%
Fondation Bill et Melinda Gates	689 831	1 394 003	2 083 834	678 606	146 953	825 560	39.6%
British Columbia Centre for Excellence in HIV/AIDS(BC-CFE)		80 790	80 790	56 930		56 930	70.5%
Fondation Drosos	68 676	250 000	318 676	176 772	105 330	282 102	88.5%
Commission européenne	284 644	(22 707)	261 937	224 934	448	225 382	86.0%
Fondation Ford	187 184	365 000	552 184	331 221	142 759	473 981	85.8%
GIZ		21 614	21 614				0.0%
Fondation HMB		8 677	8 677	8 677		8 677	100.0%
Banque islamique de développement		200 000	200 000				0.0%
Korean Green Foundation	47 434		47 434	47 434		47 434	100.0%
Femmes coréenne contre le sida		50 000	50 000				0.0%
Bureau du MDTF	1 159 489	674 287	1 833 776	873 883	319 804	1 193 687	65.1%
M.A.C. AIDS Fund	20 000	589 396	609 396	199 019		199 019	32.7%
OPEP	347 663		347 663	246 420	20 976	267 396	76.9%
Organisation Internationale de la Francophonie (OIF)		13 400	13 400	13 400		13 400	100.0%
Save the Children		19 852	19 852	19 098	750	19 848	100.0%
The Sport Promoters (TSP) - Michael Ballack		27 137	27 137	27 121		27 121	99.9%
UNCERF	593 737	96 100	689 837	219 747	70 205	289 952	42.0%
PNUD	96 676		96 676	79 506	2 229	81 734	84.5%
UNICEF	49 669	23 360	73 029	36 154	11 116	47 270	64.7%
UNFPA	1 223 429	782 865	2 006 294	480 284	215 973	696 258	34.7%
UNAIDS USA		1 900 000	1 900 000	1 699 656	182 887	1 882 543	99.1%
UNOPS	891 055	540 312	1 431 367	434 606	201 458	636 064	44.4%
ONU Femmes		50 000	50 000	48 316		48 316	96.6%
Intérêts et autres	199 016		199 016	16 318	21 680	37 998	19.1%
Total	35 143 209	32 099 077	67 242 286	28 803 199	5 215 644	34 018 843	50.6%

a/ Les fonds affectés correspondent à des engagements fermes pour des biens et/ou des services non encore fournis.

Tableau 4

Fonds extrabudgétaires
Fonds disponibles, dépenses et fonds affectés (résumé) par origine des recettes
pour l'année close le 31 décembre 2014
(en dollars des États-Unis)

Origine des recettes	Report 2013	Fonds mis à disposition en 2014	Total des fonds disponibles	Dépenses	Fonds affectés ^{a/}	Total	Taux de mise en œuvre
	(a)	(b)	(c) = (a+b)	(d)	(e)	(f) = (d + e)	(g) = (f / c)
Contributions volontaires et autres recettes							
Australie	1 049 008		1 049 008	648 710		648 710	61.8%
Belgique	178 368	276 042	454 410	275 056		275 056	60.5%
Canada	7 249		7 249	5 329		5 329	73.5%
Finlande	3 947	457 976	461 923	457 976		457 976	99.1%
France		660 182	660 182	659 994		659 994	100.0%
Allemagne, y compris GIZ	215 688	232 617	448 305	229 704		229 704	51.2%
Irlande	946 299		946 299	897 441		897 441	94.8%
Luxembourg	25 525	25 463	50 988	23 647		23 647	46.4%
Pays-Bas	397 377	295 105	692 482	317 189		317 189	45.8%
Norvège	294 945	133 681	428 626	133 681		133 681	31.2%
Fédération de Russie	2 822 877	2 632 420	5 455 297	4 130 721	1 230 103	5 360 824	98.3%
Suède		41 667	41 667	41 667		41 667	100.0%
Suisse		170 629	170 629	170 629		170 629	100.0%
États-Unis d'Amérique (CDC)	394 446	516 434	910 880	516 434		516 434	56.7%
États-Unis d'Amérique (USAID)	346 644	2 000 000	2 346 644	353 757	1 473	355 230	15.1%
Commission européenne	370 734		370 734	166 974		166 974	45.0%
Bureau du MDTF	989 450		989 450	33 411		33 411	3.4%
PNUD	88 762	76 792	165 554	3 082		3 082	1.9%
UNWTO ST-EP Foundation		25 000	25 000				0.0%
OMS	799 011	645 623	1 444 634	209 565	82 873	292 438	20.2%
Divers	296 586	142 398	438 984	7 850		7 850	1.8%
Intérêts et autres	8 147 169		8 147 169	4 245 386	281 247	4 526 633	55.6%
Coûts d'appui au Programme (PSC)		2 470 610 ^{b/}	2 470 610				
Total	17 374 086	10 802 639	28 176 725	13 528 203	1 595 695	15 123 898	53.7%

^{a/} Les fonds affectés correspondent à des engagements fermes pour des biens et/ou des services non encore fournis.

^{b/} PSC reçus au titre des fonds hors budget de base pour 2014.

Tableau 5

Fonds dépensés et affectés au niveau des pays et des régions - toutes origines de fonds confondus
pour l'année close le 31 décembre 2014
(en dollars des États-Unis)

Régions	Pays	UBRAF			Fonds hors budget de base			Total		
		Dépenses	Fonds affectés ^{a/}	Total	Dépenses	Fonds affectés ^{a/}	Total	Dépenses	Fonds affectés ^{a/}	Total
Asie et Pacifique	EAR	4 002 760	423 250	4 426 010	3 164 387	1 360 376	4 524 763	7 167 147	1 783 626	8 950 772
	Bangladesh	524 017	9 015	533 032	110 298	40 739	151 037	634 314	49 755	684 069
	Cambodge	724 746	70 840	795 586	93 646		93 646	818 393	70 840	889 233
	Chine	1 209 574	140 084	1 349 658	360 698	78 134	438 832	1 570 272	218 218	1 788 491
	Fiji	614 252	25 979	640 232	145 527	7 349	152 877	759 779	33 329	793 108
	Inde	1 370 694	39 881	1 410 575	745 230	139 436	884 666	2 115 924	179 317	2 295 241
	Indonésie	950 345	22 324	972 669	145 356	86 317	231 673	1 095 701	108 641	1 204 342
	RDP lao	18 752	9 352	28 104				18 752	9 352	28 104
	Malaisie	13 941	685	14 626				13 941		14 626
	Mongolie	8 031	19	8 050	31 709	4 251	35 960	39 739	4 271	44 010
	Myanmar	990 096	64 620	1 054 716	833 429	316 876	1 150 306	1 823 525	381 497	2 205 022
	Népal	630 723	63 800	694 523				630 723	63 800	694 523
	Pakistan	639 030	15 595	654 625	187 217	60 330	247 547	826 247	75 924	902 171
	Papouasie-Nouvelle-Guinée	1 048 614	14 370	1 062 984	179 769	1 395	181 164	1 228 382	15 765	1 244 148
	Philippines	425 096	19 688	444 784	86 026	27 933	113 959	511 121	47 621	558 743
	Sri Lanka	84 376	12 248	96 624	32 526		32 526	116 902	12 248	129 149
	Thaïlande	833 068	31 222	864 290				833 068	31 222	864 290
Viet Nam	822 491	18 356	840 847	952 479	169 966	1 122 445	1 774 970	188 322	1 963 292	
Total Asie et Pacifique		14 910 605	981 329	15 891 934	7 068 296	2 293 103	9 361 399	21 978 901	3 274 432	25 253 333
Caraïbes	EAR	2 134 405	263 211	2 397 616	79 029	22 701	101 730	2 213 434	285 912	2 499 346
	Bahamas	5 982	334	6 316				5 982	334	6 316
	Barbade	19 471	910	20 381				19 471	910	20 381
	Belize	2 093	6 278	8 370				2 093	6 278	8 370
	Cuba	5 604		5 604				5 604		5 604
	République dominicaine	418 671	11 195	429 866	15 122	1 125	16 247	433 793	12 320	446 113
	Guyana	565 824	14 776	580 600				565 824	14 776	580 600
	Haïti	1 059 743	45 526	1 105 269				1 059 743	45 526	1 105 269
	Jamaïque	528 061	9 915	537 976	3 746		3 746	531 807	9 915	541 722
	Suriname	10 000		10 000				10 000		10 000
	Trinité-et-Tobago	12 036	229	12 265				12 036	229	12 265
Total Caraïbes		4 761 890	352 374	5 114 264	97 897	23 826	121 722	4 859 787	376 199	5 235 986
Afrique orientale et australe	EAR	4 386 577	123 020	4 509 597	5 730 163	1 411 096	7 141 259	10 116 740	1 534 117	11 650 856
	Angola	742 971	6 784	749 755				742 971	6 784	749 755
	Botswana	943 451	39 019	982 470	43 441	13 801	57 242	986 892	52 820	1 039 712
	Érythrée	68 416	7 048	75 464				68 416	7 048	75 464
	Éthiopie	1 263 160	49 651	1 312 811	306 861	93 808	400 670	1 570 021	143 459	1 713 480
	Kenya	1 673 134	94 360	1 767 494	391 675	21 550	413 225	2 064 809	115 910	2 180 720
	Lesotho	576 581	34 098	610 679	1 137		1 137	577 718	34 098	611 816
	Madagascar (incluant Seychelles, Comores, Ile Maurice)	578 974	12 254	591 228				578 974	12 254	591 228
	Malawi	884 090	29 073	913 163	42 306	9 560	51 866	926 396	38 634	965 029
	Mozambique	1 132 948	65 533	1 198 480	10 000	9 000	19 000	1 142 948	74 533	1 217 480
	Namibie	749 267	12 144	761 410	22 070		22 070	771 337	12 144	783 481
	Rwanda	846 308	51 902	898 210	396 793		396 793	1 243 101	51 902	1 295 003
	Afrique du Sud	2 015 768	77 016	2 092 784	3 047		3 047	2 018 815	77 016	2 095 831
	Sud-Soudan	1 407 774	27 124	1 434 899	240 097		240 097	1 647 871	27 124	1 674 995
	Swaziland	1 123 173	14 356	1 137 529	8 648		8 648	1 131 821	14 356	1 146 177
	République-Unie de Tanzanie	1 372 817	47 824	1 420 640	240 352	81 365	321 716	1 613 168	129 189	1 742 357
	Ouganda	1 013 710	36 894	1 050 605	396 821	117 721	514 541	1 410 531	154 615	1 565 146
	Zambie	1 288 364	131 624	1 419 988				1 288 364	131 624	1 419 988
	Zimbabwe	1 478 263	45 015	1 523 278	44 568	20 000	64 568	1 522 831	65 015	1 587 846
Total Afrique orientale et australe		23 545 744	904 740	24 450 484	7 877 979	1 777 901	9 655 880	31 423 723	2 682 641	34 106 364

^{a/} Les fonds affectés correspondent à des engagements fermes pour des biens et/ou des services non encore fournis.

Tableau 5 suite

Régions	Pays	UBRAF			Fonds hors budget de base			Total		
		Dépenses	Fonds affectés ^{a/}	Total	Dépenses	Fonds affectés a/	Total	Dépenses	Fonds affectés a/	Total
Europe	EAR	3 379 096	80 582	3 459 679	7 602 183	1 750 866	9 353 048	10 981 279	1 831 448	12 812 727
	Arménie				19 619		19 619	19 619		19 619
	Bélarus	93 299	5 987	99 286				93 299	5 987	99 286
	Kazakhstan	595 217	11 860	607 078				595 217	11 860	607 078
	Kirghizistan	70 130	9 348	79 478	8 002		8 002	78 132	9 348	87 480
	République de Moldavie	75 794	513	76 307				75 794	513	76 307
	Tadjikistan	70 183	7 421	77 604	5 314		5 314	75 497	7 421	82 917
	Ukraine	950 116	64 695	1 014 811				950 116	64 695	1 014 811
	Ouzbékistan	492 603	69 260	561 863				492 603	69 260	561 863
Total Europe		5 726 217	249 667	5 975 884	7 635 117	1 750 866	9 385 983	13 361 334	2 000 533	15 361 867
Amérique latine	EAR	2 610 670	69 321	2 679 991	127 901	46 676	174 576	2 738 570	115 997	2 854 567
	Argentine	785 262	18 346	803 608				785 262	18 346	803 608
	Bolivie	5 250	7 182	12 432	2 250		2 250	7 500	7 182	14 682
	Brésil	681 165	16 485	697 650				681 165	16 485	697 650
	Chili	13 159	1 637	14 796				13 159	1 637	14 796
	Colombie	193 054	11 148	204 202	4 750	5 480	10 230	197 804	16 627	214 431
	Costa Rica	4 951	300	5 251	13 337		13 337	18 288		18 588
	Équateur	12 577	2 118	14 695				12 577	2 118	14 695
	El Salvador	120 708	7 358	128 066				120 708	7 358	128 066
	Guatemala	1 078 847	23 641	1 102 489	2 000		2 000	1 080 847	23 641	1 104 489
	Honduras	630 262	1 554	631 816	24 078		24 078	654 339	1 554	655 894
	Mexique	14 800		14 800				14 800		14 800
	Nicaragua	6 858	566	7 423	8 265	1 728	9 994	15 123	2 294	17 417
	Panama	10 914	3 031	13 945	3 750		3 750	14 664	3 031	17 695
	Paraguay	8 939	297	9 236	8 145		8 145	17 084	297	17 381
	Pérou	784 513	8 924	793 437	27 000	17 352	44 352	811 512	26 276	837 789
	Uruguay	13 084	85	13 169				13 084		13 169
Venezuela	250 462	13 475	263 938				250 462	13 475	263 938	
Total Amérique latine		7 225 473	185 468	7 410 942	221 475	71 236	292 711	7 446 949	256 704	7 703 653
Moyen-Orient et Afrique du Nord	EAR	1 912 390	135 182	2 047 572	288 485	189 991	478 476	2 200 875	325 173	2 526 047
	Algérie	187 299	13 456	200 756	7 279	7 279	14 559	194 579	20 736	215 314
	Djibouti	435 112	29 441	464 552	36 973	67 588	104 561	472 085	97 028	569 113
	Égypte	127 263	10 859	138 122	168 888	106 649	275 536	296 151	117 507	413 658
	Iran	331 760	11 517	343 277				331 760	11 517	343 277
	Maroc	495 188	51 736	546 924	6 014		6 014	501 202	51 736	552 938
	Somalie	311 547	64 942	376 490	123 853	890	124 743	435 401	65 832	501 233
	Soudan	625 278	111 768	737 046	19 045	400	19 445	644 323	112 168	756 491
	Tunisie	61 907	878	62 785	5 446	7 806	13 252	67 352	8 684	76 036
	Yémen	148 948	6 901	155 849	298 339	57 887	356 226	447 287	64 787	512 075
	Total Moyen-Orient et Afrique du Nord		4 636 693	436 679	5 073 372	954 322	438 489	1 392 811	5 591 015	875 168

a/ Les fonds affectés correspondent à des engagements fermes pour des biens et/ou des services non encore fournis.

Tableau 5 suite

Régions	Pays	UBRAF			Fonds hors budget de base			Total		
		Dépenses	Fonds affectés ^{a/}	Total	Dépenses	Fonds affectés ^{a/}	Total	Dépenses	Fonds affectés ^{a/}	Total
Afrique occidentale et centrale	EAR	4 269 693	82 016	4 351 709	2 726 602	31 506	2 758 109	6 996 295	113 522	7 109 818
	Bénin	378 553	11 857	390 410	13 692		13 692	392 245	11 857	404 102
	Burkina Faso	613 955	26 575	640 530	3 405		3 405	617 360	26 575	643 935
	Burundi	515 451	9 995	525 446	152 224		152 224	667 674	9 995	677 669
	Cameroun	1 023 143	20 483	1 043 627	110 067	13 790	123 857	1 133 210	34 273	1 167 483
	République centrafricaine	877 940	30 952	908 892	5 402	7 847	13 249	883 342	38 799	922 141
	Tchad	652 003	19 915	671 918	317 479	5 689	323 167	969 482	25 604	995 085
	Congo	688 413	6 806	695 219	25 000		25 000	713 413	6 806	720 219
	Côte d'Ivoire	697 442	51 552	748 994	7 539	18 945	26 484	704 981	70 497	775 478
	République démocratique du Congo	1 889 092	35 277	1 924 370	5 600		5 600	1 894 692	35 277	1 929 970
	Gabon	518 499	12 163	530 661	9 085		9 085	527 584	12 163	539 747
	Gambie	57 607	3 030	60 637				57 607	3 030	60 637
	Ghana	584 958	20 495	605 452	85 823	9 073	94 896	670 781	29 567	700 348
	Guinée	506 591	9 284	515 874				506 591	9 284	515 874
	Guinée-Bissau				88 945	6 648	95 592	88 945	6 648	95 592
	Libéria	714 412	27 537	741 950	131 392	23 802	155 193	845 804	51 339	897 143
	Mali	544 863	7 753	552 616	99 139	14 856	113 995	644 002	22 609	666 611
	Mauritanie	175 333	1 388	176 720				175 333	1 388	176 720
	Niger	373 370	10 522	383 892				373 370	10 522	383 892
	Nigéria	2 231 877	10 034	2 241 911	33 716		33 716	2 265 592	10 034	2 275 627
Sénégal	119 445	2 692	122 137	364 661	2 365	367 026	484 106	5 057	489 163	
Sierra Leone	695 148	33 056	728 205				695 148	33 056	728 205	
Togo	388 446	28 253	416 699				388 446	28 253	416 699	
Total Afrique occidentale et centrale		18 516 233	461 636	18 977 868	4 179 770	134 520	4 314 290	22 696 003	596 155	23 292 158
Total général		79 322 855	3 571 893	82 894 748	28 034 856	6 489 940	34 524 797	107 357 711	10 061 833	117 419 545

a/ Les fonds affectés correspondent à des engagements fermes pour des biens et/ou des services non encore fournis.

SECTION IV
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Republic of the Philippines
COMMISSION ON AUDIT
Quezon City



Rapport du Commissaire aux comptes
au Conseil de Coordination du Programme
sur les opérations financières du
Programme commun des Nations Unie sur le VIH /sida

Pour l'année close le 31 décembre 2014

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU PROGRAMME DE COORDINATION DU PROGRAMME
SUR LES OPÉRATIONS FINANCIÈRES DU
PROGRAMME COMMUN DES NATIONS UNIES SUR LE VIH/sida
POUR L'ANNÉE CLOSE LE 31 DÉCEMBRE 2014**

Table des matières	Page
Résumé d'orientation	63
A. Mandat, portée et méthodologie	67
B. Résultats de la vérification des comptes	69
1. Questions financières	69
1.1 Vérification des états financiers	69
1.2 Performance financière globale	70
1.3 Dialogue sur le financement	XX
1.4 Assurance-maladie après la cessation de service	71
2. Questions de gouvernance	72
2.1 Paiements anticipés aux Coparrainants	72
2.2 Gestion du Programme – Politique d'évaluation	74
2.3 Gestion du Programme – Mécanisme de compte rendu	75
C. Informations communiquées par la Direction	76
D. Mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes	77
E. Remerciements	77
 Annexe A	
Mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes contenues dans le rapport de l'année précédente	

Liste d'abréviations

ASHI	Assurance-maladie après la cessation de service
CCP	Conseil de Coordination du Programme
CFD	Coopération financière directe
IPSAS	Normes comptables internationales du secteur public
OMS	Organisations mondiale de la Santé
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
ORF	Fonds de réserve
UBRAF	Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités
UNEG	Groupe des Nations Unies pour l'évaluation

RÉSUMÉ D'ORIENTATION

Introduction

1. Le présent rapport du Commissaire aux comptes sur la vérification des opérations et des états financiers du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) est établi conformément à l'article XIV du Règlement financier de l'Organisation mondiale de la Santé.

2. Il s'agit du troisième rapport détaillé soumis au Conseil de Coordination du Programme par le Président de la Commission de Vérification des Comptes de la République des Philippines, qui a été élu Commissaire aux comptes de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) en mai 2011 lors de la soixante-quatrième Assemblée mondiale de la Santé pour la période 2012-2015. Le mandat du Commissaire aux comptes figure dans la lettre de mission signée par le Président et le Directeur général de l'OMS en mars 2012. Nous avons détaillé dans le présent rapport les questions financières et de gouvernance dont nous considérons qu'elles devraient être portées à l'attention du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA. Nous avons recommandé à la Direction sept mesures susceptibles d'apporter une valeur ajoutée afin d'améliorer la gestion financière et la gouvernance de l'ONUSIDA.

Bilan général de la vérification

3. Nous avons vérifié les états financiers de l'ONUSIDA en vertu du Règlement financier et conformément aux normes internationales d'audit établies par le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance.

4. Notre vérification des états financiers a mis en lumière des constatations qui ont nécessité certains ajustements et précisions, lesquels ont en conséquence été apportés par la Direction. Une fois ces ajustements effectués, aucune nouvelle carence ou erreur significative susceptible d'altérer la précision, l'exhaustivité et la validité de l'ensemble des états financiers n'a été constatée. Nous n'avons donc émis aucune réserve sur les états financiers du Programme commun pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2014. Nous sommes en conséquence d'avis que ceux-ci présentent une image fidèle et sincère, à tous égards importants, de la situation financière, des résultats de la performance financière, des variations de l'actif net/situation nette, des flux de trésorerie et de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels de l'ONUSIDA pour l'année close le 31 décembre 2014, conformément aux normes IPSAS.

5. Nous avons recensé trois domaines dans lesquels la gouvernance des ressources de l'ONUSIDA pourrait être renforcée. L'ONUSIDA pourrait améliorer les politiques et les pratiques relatives aux paiements anticipés aux Coparrainants ainsi que la gestion des programmes, avec notamment l'élaboration d'une politique d'évaluation structurée par

l'UNEG, et répondre à la nécessité de renforcement constatée dans la mise en œuvre des mécanismes de compte rendu.

Résumé des recommandations

6. Les recommandations suivantes de la mission de vérification examinées en détail dans le présent rapport sont présentées à la Direction afin de lui permettre d'améliorer encore sa gestion financière et sa gouvernance :

Recommandation 1

Revoir les politiques et les directives existantes relatives aux accords et arrangements de programmes avec les Coparrainants, y compris l'attribution de paiements anticipés dans certaines circonstances ou dans des circonstances spéciales. Il conviendrait en particulier d'apporter des améliorations aux directives existantes au moyen de notes d'orientation plus spécifiques exclusivement applicables à ces accords et arrangements avec les Coparrainants, en les harmonisant avec les règles et réglementations internes de chaque Coparrainant.

Recommandation 2

Réviser ou améliorer certaines dispositions de la Lettre d'accord standard. En accord avec les Coparrainants, l'ONUSIDA pourrait considérer qu'il est nécessaire de ne pas inclure dans la Lettre d'accord des dispositions et des conditions qui ne peuvent être mises en œuvre ou sont considérées inutiles. Cette mesure pourrait être réalisée en accord ou en consultation avec les Coparrainants, en prêtant une attention particulière à leurs propres règles et pratiques.

Recommandation 3

Lorsque des règles et des pratiques existantes sont déjà considérées comme appropriées, il conviendrait que l'ONUSIDA fasse en sorte qu'elles soient strictement et méticuleusement respectées afin que les paiements anticipés soient uniquement autorisés après avoir dûment pris en considération toutes les circonstances environnantes et uniquement dans les cas extrêmes.

Recommandation 4

Envisager l'élaboration et la proposition d'une politique d'évaluation structurée, assortie de directives d'évaluation clairement définies et alignées sur les normes de l'UNEG et qui, dans l'idéal, couvrirait ce qui suit :

i. les responsabilités des évaluateurs, administrateurs de programmes et hauts dirigeants ainsi que les compétences des évaluateurs, pour définir les responsabilités et garantir l'efficacité opérationnelle,

ii. la désignation explicite de l'autorité qui décide du type d'évaluation à réaliser, du bureau/personnel responsable et des destinataires des rapports d'évaluation,

iii. la désignation d'un bureau indépendant responsable de la préparation et de la transmission des rapports d'avancement sur la mise en œuvre des plans et des recommandations d'évaluation, et une déclaration explicite relative à la politique et au mécanisme de divulgation des rapports d'évaluation, de compte rendu et de diffusion des enseignements tirés, et

iv. une déclaration relative aux plans concrets qui seront élaborés pour tous les principaux produits/activités, en définissant les informations nécessaires susceptibles d'aider au suivi et à l'évaluation de l'avancement de la mise en œuvre de chaque produit/activité.

Recommandation 5

Améliorer les directives existantes relatives aux contrats et accords, identifier où se situent les carences visibles et les difficultés afin de garantir une conformité fidèle et complète aux obligations de compte rendu.

Recommandation 6

Envisager de revoir et, dans la mesure du possible, de supprimer les directives et les pratiques dont on peut se départir, et renforcer celles qui sont essentielles pour le suivi et l'évaluation des contrats.

Recommandation 7

Imposer avec davantage de rigueur un respect strict des obligations de compte rendu de la part des administrateurs/personnes responsables de la gestion des contrats.

Mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes contenues dans le rapport de l'année précédente

7. Nous avons examiné les mesures prises relatives aux recommandations du Rapport du commissaire aux comptes de 2013 et noté que l'ensemble des 10 recommandations (100 %) étaient pleinement mises en œuvre. Nous félicitons la Direction pour ses interventions immédiates qui ont amélioré la gestion financière et la gouvernance dans les domaines couverts par notre vérification.

A. MANDAT, PORTÉE ET MÉTHODOLOGIE

Mandat

8. La soixante-quatrième Assemblée mondiale de la Santé a donné mandat au Président de la Commission de Vérification des Comptes de la République des Philippines d'assumer la fonction de Commissaire aux comptes de l'Organisation mondiale de la Santé et des entités non consolidées pour la période 2012-2015.

Portée et objectifs

9. Notre vérification des comptes consiste à examiner de façon indépendante les éléments à l'appui des montants et des informations figurant dans les états financiers ainsi qu'à évaluer le respect, par l'ONUSIDA, du Règlement financier et de l'ensemble des dispositions légales en vigueur ou applicables. Les principaux objectifs de la vérification sont de fournir un avis indépendant afin de savoir si :

- a. les états financiers donnent une image fidèle et sincère de la situation financière de l'ONUSIDA au 31 décembre 2014 ainsi que des résultats de sa performance financière, des variations de son actif net/situation nette, de ses flux de trésorerie et de son état de comparaison des montants budgétaires et des montants réels pour l'année close le 31 décembre 2014, conformément aux normes IPSAS,
- b. les principaux principes comptables présentés dans la note 3 des états financiers ont été appliqués de façon cohérente par rapport à l'exercice précédent, et
- c. les opérations dont nous avons eu connaissance ou que nous avons vérifiées dans le cadre de notre mission respectaient, à tous égards importants, le Règlement financier et l'ensemble des dispositions légales en vigueur ou applicables.

10. En outre, la vérification a pour objet de donner une assurance indépendante à l'Organe directeur, d'accroître la transparence et la responsabilisation de l'ONUSIDA et de soutenir les objectifs de l'action du Programme commun par le biais d'un processus de vérification externe.

Méthodologie et responsabilités du Commissaire aux comptes

11. La vérification des comptes a été menée conformément aux normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que la vérification soit planifiée et réalisée en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalie significative. Notre vérification a consisté à examiner, par sondage, les éléments à l'appui des montants et informations figurant dans les états financiers, ainsi qu'à évaluer les principes comptables

utilisés, les estimations significatives retenues par la Direction et la présentation d'ensemble des états financiers.

12. La vérification des états financiers a adopté une méthode d'audit fondée sur l'évaluation des risques. Cette méthode impose d'évaluer les risques d'anomalies significatives dans les états financiers et au niveau des assertions, sur la base d'une connaissance appropriée de l'entité et de ses mécanismes, y compris de son cadre de contrôle interne.

13. Notre mission consiste à exprimer un avis sur les états financiers en nous fondant sur nos vérifications. Celles-ci sont réalisées dans le but d'obtenir l'assurance raisonnable, et non l'assurance absolue, que les états financiers sont exempts d'anomalies significatives – que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

14. Nous avons également examiné les opérations de l'ONUSIDA au titre de l'article 14.3 du Règlement financier qui requiert du Commissaire aux comptes qu'il formule des observations sur l'efficacité des procédures financières, du système comptable, des contrôles financiers internes et, en général, de l'administration et de la gestion des opérations du Programme commun. Nous nous sommes particulièrement intéressés aux questions suivantes :

- a. Paiements anticipés aux Coparrainants,
- b. Gestion des programmes – évaluation et
- c. Mécanisme de compte rendu pour les programmes/activités.

15. En outre, la vérification des comptes a pour objet de donner une assurance indépendante à l'Organe directeur, de renforcer la gestion financière et la gouvernance de l'ONUSIDA, et de soutenir les objectifs de l'action du Programme commun par le biais d'un processus de vérification externe.

16. Pendant l'année 2014, les vérifications ont été effectuées au Siège de l'ONUSIDA à Genève, Suisse. C'est la troisième (3^{ème}) année que l'ONUSIDA applique les normes IPSAS et nous avons principalement concentré nos moyens sur l'examen de leur mise en œuvre pour permettre à la Direction de maintenir les progrès déjà enregistrés dans la préparation d'états financiers conformes aux normes IPSAS.

17. Nous avons constamment rendu compte des résultats de nos vérifications à la Direction de l'ONUSIDA, sous la forme de lettres de gestion où figurent des observations et des recommandations détaillées, assurant par cette pratique un dialogue continu avec elle.

B. RÉSULTATS DE LA VÉRIFICATION

18. Le présent rapport couvre des questions qui, de l'avis du Commissaire aux comptes, devraient être portées à l'attention du Conseil de Coordination du Programme (CCP) de l'ONUSIDA. Les recommandations communiquées à la Direction ont pour but de soutenir les

objectifs de la mission de l'ONUSIDA et d'améliorer et de renforcer la gestion financière et la gouvernance du Programme commun.

1. QUESTIONS FINANCIÈRES

1.1 Vérification des états financiers

19. Un certain nombre de recommandations ont été faites dans le cadre de la vérification des comptes de l'ONUSIDA pour l'année 2014 en vue de mieux respecter les obligations de présentation et de compte rendu des informations, conformément aux normes IPSAS. Nous n'avons émis aucune réserve à l'égard des états financiers. Ainsi, notre opinion est que ceux-ci donnent une image fidèle et sincère, à tous égards importants, de la situation financière de l'ONUSIDA pour l'année close le 31 décembre 2014, ainsi que des résultats de sa performance financière, des variations de son actif net/situation nette, de ses flux de trésorerie et de son état de comparaison des montants budgétaires et des montants réels, conformément aux normes IPSAS. La Direction a approuvé nos recommandations et est intervenue, ou s'est engagée à intervenir, conformément à celles-ci. Nous avons pris note de l'esprit volontaire et du professionnalisme dont la Direction de l'ONUSIDA et le personnel du département Finance ont fait preuve pour établir des états financiers conformes aux normes IPSAS.

1.2 Performance financière globale

20. Les états financiers vérifiés de l'ONUSIDA révèlent un déficit de US\$ 18,08 millions pour l'année, comme indiqué dans l'État de la performance financière (État II). Ce montant représente presque le double du déficit total de l'année précédente de US\$ 9,97 millions. Le déficit peut être attribué à une diminution des contributions volontaires, en particulier des gouvernements (10,71 millions) et des organisations Coparrainants (2,05 millions), à une augmentation des charges financières (6,15 millions) en particulier des pertes latentes nettes de réévaluation des opérations de change (5,69 millions) et à une augmentation des dépenses opérationnelles générales (2,96 millions).

21. À l'inverse, l'actif net/situation nette, tel qu'indiqué dans l'État des variations de l'actif net/situation nette (État III), a diminué de US\$ 212,41 millions pour l'année close le 31 décembre 2013 à US\$ 194,33 millions pour l'année close le 31 décembre 2014. Compte tenu de l'augmentation comptabilisée de 81 % du déficit et de la diminution de 8,5 % de l'actif net/situation nette, nous invitons la Direction à intensifier ses efforts pour améliorer la performance financière de l'ONUSIDA dans les prochaines années.

22. En particulier, le total des recettes de 2014 s'est élevé à US\$ 277,65 millions, répartis comme suit : US\$ 260,04 millions des gouvernements, US\$ 3,23 millions des Coparrainants, US\$ 7,51 millions d'autres sources et le solde de US\$ 6,87 millions de produits financiers. Par ailleurs, le total des dépenses de la même année s'est élevé à US\$ 295,72 millions, répartis

comme suit : US\$ 128,07 millions pour les traitements et autres charges de personnel, US\$ 107,59 millions pour les virements et subventions à d'autres entités, US\$ 23,14 millions pour les services contractuels, US\$ 17,79 millions pour les charges générales opérationnelles, US\$ 9,97 millions pour les voyages, US\$ 1,32 million pour les équipements, les véhicules et le mobilier, US\$ 0,75 million pour les amortissements et le solde de US\$ 7,09 millions pour les charges financières. Comme indiqué plus haut, le « déficit » global (c'est-à-dire les recettes moins les dépenses) de 2014 reporté en 2015 s'est élevé à US\$ 18,08 millions.

23. Sur des allocations approuvées de US\$ 484,82 millions pour l'exercice biennal 2014-2015, des dépenses de US\$ 238,67 millions ont été engagées au titre de l'UBRAF 2014, soit un taux d'engagement de 49,2 % pour la première année de l'exercice biennal. Les dépenses déclarées n'incluent pas un montant de US\$ 7,9 millions déjà affecté, lequel représente des engagements fermes pour des biens et/ou des services non encore fournis. Le solde restant au titre de l'UBRAF approuvé s'élevait à US\$ 246,15 millions au 31 décembre 2014.

24. Le Conseil de Coordination du Programme a créé un fonds de réserve (ORF) en juin 1996, qui s'élevait à US\$ 35 millions pour l'année close le 31 décembre 2014. Ce fonds peut être utilisé pour financer la mise en œuvre de l'UBRAF dans l'attente de la réception des contributions de base. Les règles et procédures régissant l'utilisation de l'ORF par le Directeur exécutif ont été décidées par le Conseil de Coordination du Programme lors de sa 6^{ème} réunion qui s'est tenue à Genève en mai 1998. Grâce à l'ORF, la régularité du fonctionnement de l'ONUSIDA est relativement bien assurée.

25. Comparativement, le total des actifs courants s'élevait à US\$ 294,19 millions, alors que le total des passifs courants atteignait US\$ 41,82 millions, ce qui permet d'enregistrer un ratio de liquidité confortable de 7,03. En outre, la trésorerie et les équivalents de trésorerie représentaient US\$ 211,16 millions en début d'année et ont diminué à US\$ 184,90 millions en fin d'année après comptabilisation des flux nets de trésorerie affectés aux activités opérationnelles, d'investissement et de financement de US\$ 26,26 millions. Bien que le solde de trésorerie et d'équivalents de trésorerie déclaré reste confortable en fin d'année et que la continuité des activités de l'ONUSIDA soit assurée pour les prochaines années, le Programme commun pourrait devoir améliorer sa performance financière dans les années à venir et faire en sorte que des fonds supplémentaires soient injectés dans son système.

1.3 Dialogue sur le financement

26. Compte tenu du rôle important joué par l'ONUSIDA dans la lutte contre le sida, on n'insistera jamais assez sur la nécessité d'avoir un régime de financement stable. Bien que nous ayons constaté que la situation financière de l'ONUSIDA est actuellement solide, personne ne conteste le fait que le Programme est confronté à d'importantes vulnérabilités qui doivent être prises en compte et combattues. Pour mettre en évidence la pertinence de la riposte au sida et du Programme commun, en particulier pour l'après 2015, il est nécessaire d'obtenir des soutiens afin de garantir un financement pérenne, adéquat et prévisible de

l'ONUSIDA, ainsi que d'élargir la famille des donateurs de l'ONUSIDA et, dans le cadre de ce processus, de montrer l'efficacité, la transparence, la responsabilisation vis-à-vis de la gestion des fonds. L'année 2015 – durant laquelle la stratégie globale de l'ONUSIDA « Objectif : Zéro » prend fin – est une année charnière dans les efforts engagés pour mettre un terme à l'épidémie de sida à l'horizon 2030.

27. Nous félicitons la Direction et le Conseil de Coordination Programme pour l'organisation d'un Dialogue sur le financement le 12 novembre 2014 avec leurs partenaires. Ce dialogue a mis l'accent sur le fait que la lutte contre le sida doit notamment cibler une amélioration des financements globaux, en particulier des ressources de base, une amélioration de la prévisibilité et de la qualité des ressources, et un recouvrement de l'ensemble des coûts. Ce forum, où la transversalité des travaux de l'ONUSIDA est apparue comme essentielle – en particulier pour assurer une participation significative de toutes les parties prenantes, a permis de rappeler la nécessité de ne faire aucun laissé pour compte. Le dialogue a mis l'accent sur le principe de responsabilité partagée et de solidarité mondiale, sur le rejet de toute confiance excessive et sur une orientation commune des nombreux donateurs, y compris une mobilisation efficace et pérenne des ressources et un engagement politique plus fort. En d'autres termes, l'ensemble des parties prenantes doivent s'unir et travailler collectivement autour de l'ONUSIDA pour obtenir des résultats.

28. Nous avons également noté que les parties prenantes participantes ont été vivement invitées à considérer le Dialogue sur le financement comme une première étape vers le développement d'un débat plus large sur la responsabilité financière, l'examen de la répartition des fonds de base et des fonds hors budget de base, et l'analyse des dépenses. Elles ont salué le compte rendu sur le financement de l'UBRAF et demandé au Programme commun de continuer de les tenir informées de sa situation financière, y compris des insuffisances, le cas échéant. Les participants ont rappelé qu'il était nécessaire de garantir des financements pérennes et prévisibles pour les ressources de base de l'ONUSIDA et d'élargir la famille des donateurs (en mettant l'accent sur les pays à revenu intermédiaire) afin d'assurer la stabilité de l'UBRAF et de permettre à l'ONUSIDA d'atteindre ses objectifs. En clôturant le Dialogue, le Président a souligné que les participants avaient accordé une confiance massive au leadership de l'ONUSIDA dans la riposte au sida et que plusieurs messages clés avaient été entendus, notamment celui concernant un large soutien à une poursuite des discussions sur le financement de la lutte contre le sida et du Programme commun par le biais d'un processus multipartite.

29. Nous saluons les efforts de la Direction dans l'organisation d'un Dialogue sur le financement qui contribuera à garantir la pérennité et la prévisibilité des financements de l'ONUSIDA. En conséquence, la lutte mondiale contre le VIH/sida sera poursuivie.

1.4 Assurance-maladie après la cessation de service

28. Les obligations au titre des prestations définies de l'ONUSIDA pour l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI) au 31 décembre 2014 s'élevaient à

US\$ 96,1 millions, dont US\$ 48 millions sont financés, ce qui laisse un passif non financé de US\$ 48,1 millions. Ces montants ont été établis par des actuaires professionnels sur la base de données relatives au personnel et d'informations relatives aux paiements passés fournies par l'OMS.

29. Lors de sa 30^{ème} réunion qui s'est tenue du 5 au 7 juin 2012, le Conseil de Coordination du Programme a autorisé et approuvé le financement initial d'un montant de US\$ 20 millions à partir du solde des fonds de l'UBRAF afin de couvrir partiellement des passifs liés au personnel non financés sur une période de cinq ans. Un montant total de US\$ 25,1 millions a jusqu'à présent été affecté au financement du passif de l'ASHI. En conséquence, le montant net non financé du régime d'assurance-maladie du personnel s'élevait à US\$ 23 millions au 31 décembre 2014. Conformément à la décision susmentionnée et sous réserve de la disponibilité de fonds, les passifs liés au personnel de l'ONUSIDA (c'est-à-dire, l'ASHI, les paiements en fin de contrat y compris les congés annuels) ne seront totalement financés qu'à la fin 2017.

2. QUESTIONS DE GOUVERNANCE

30. Nous avons recensé trois (3) domaines dans lesquels la gestion des ressources de l'ONUSIDA pourrait être améliorée. Ils concernent l'attribution de paiements anticipés aux Coparrainants et partenaires, la politique d'évaluation et les mécanismes de compte rendu concernant la gestion des programmes.

2.1 Paiements anticipés aux Coparrainants et partenaires

31. L'ONUSIDA pourrait envisager de revoir ses politiques et directives existantes relatives aux accords et arrangements de programmes avec les Coparrainants, en particulier l'attribution de paiements anticipés, dans certaines circonstances ou dans des circonstances spéciales.

32. Aux fins de la mise en œuvre du budget, une dépense ne devrait être considérée comme appropriée qu'à hauteur de l'allocation de l'année durant laquelle elle intervient. L'ONUSIDA a donc pour politique de fournir des paiements anticipés aux Coparrainants lorsqu'ils sont nécessaires et justifiés, sous certaines conditions. En 2014, le montant total des paiements anticipés à deux Coparrainants de US\$ 9,5 millions concerne principalement une avance au titre de leur part dans l'allocation 2015. En conséquence, ces deux demandes de paiement anticipé ont été approuvées après réception d'une confirmation et d'une justification de chaque Coparrainant attestant de la nécessité de ces avances pour permettre une mise en œuvre ininterrompue et harmonieuse de leurs activités en 2015, comme indiqué en détail dans les justificatifs.

33. N'entrant pas dans des périodes budgétaires spécifiques et n'étant pas programmés, les paiements anticipés pourraient à tout moment peser inutilement sur les plans stratégiques de financement de l'ONUSIDA et compromettre indument ses capacités de financement à un

moment donné. D'une certaine manière, cela pourrait mettre en danger les mécanismes de contrôle précisément instaurés pour éviter la survenue de risques inhérents à la mise en œuvre des programmes.

34. Dans la lettre d'accord standard utilisée pour les paiements anticipés, certains mécanismes de surveillance et de contrôle ont été mis en place parmi lesquels des conditions devant être satisfaites avant et après les paiements – tels que les résultats de l'examen à mi-parcours et l'examen de la performance annuelle, parallèlement à un taux de mise en œuvre financière de référence de 45 % en fin d'année. Il ne faut pas oublier non plus la condition relative à la documentation des améliorations en matière d'efficience et d'efficacité de mise en œuvre et d'engagement. Une obligation supplémentaire a été soulignée, qui consiste à soumettre des rapports financiers et de performance comme condition préalable aux paiements.

35. Le respect de l'ensemble des conditions et prescriptions énumérées dans les lettres d'accord – qui ont pour but de répartir et d'allouer de façon appropriée et équitable des ressources limitées – pourrait être inutilement enfreint si l'attribution de paiements anticipés devenait la norme plutôt que l'exception, et si les pratiques ne sont pas contrôlées à un stade plus précoce. Les efforts en faveur d'un calendrier, d'une allocation et d'un partage appropriés du budget programmatique pourraient être ignorés, en particulier si des mesures strictes ne sont pas adoptées pour s'assurer que les dépenses induites ne sont considérées comme appropriées qu'à hauteur de l'allocation de l'année durant laquelle elles interviennent.

36. Une harmonisation des politiques et des pratiques avec les règles et réglementations internes de chaque Coparrainants permettrait de les renforcer. Cette harmonisation pourrait inclure une éventuelle révision ou une amélioration de certaines clauses de la lettre d'accord standard afin de les aligner sur les politiques et les règles des Coparrainants.

Recommandation 1

Revoir les politiques et les directives existantes relatives aux accords et arrangements de programmes avec les Coparrainants, y compris l'attribution de paiements anticipés dans certaines circonstances ou dans des circonstances spéciales. Il conviendrait en particulier d'apporter des améliorations aux directives existantes au moyen de notes d'orientation plus spécifiques exclusivement applicables à ces accords et arrangements avec les Coparrainants, en les harmonisant avec les règles et réglementations internes de chaque Coparrainant.

Recommandation 2

Réviser ou améliorer certaines dispositions de la Lettre d'accord standard. En accord avec les Coparrainants, l'ONUSIDA pourrait considérer qu'il est nécessaire de ne pas inclure dans la Lettre d'accord des dispositions et des conditions qui ne peuvent être mises en œuvre ou sont considérées inutiles. Cette mesure pourrait être réalisée en accord ou en consultation avec les Coparrainants, en prêtant une attention particulière à leurs propres règles et pratiques.

Recommandation 3

Lorsque des règles et des pratiques existantes sont déjà considérées comme appropriées, il conviendrait que l'ONUSIDA fasse en sorte qu'elles soient strictement et méticuleusement respectées afin que les paiements anticipés soient uniquement autorisés après avoir dûment pris en considération toutes les circonstances environnantes et uniquement dans les cas extrêmes.

2.2 Gestion des programmes – Politique d'évaluation

37. Le suivi et l'évaluation de la performance sont des composantes centrales des fonctions de gestion et de gouvernance de l'ONUSIDA, et le conseil de l'ONUSIDA examine périodiquement et régulièrement les progrès dans cette direction afin de pouvoir envisager la responsabilité programmatique et financière de façon complète et globale.

38. Deux entités différentes du Secrétariat de l'ONUSIDA (le Département de l'Information et de l'évaluation stratégiques et la Division de la Planification et de l'évaluation de la performance des programmes) chapeautées par le Département Planification, finance et responsabilité sont responsables du suivi permanent, des évaluations approfondies et des analyses de l'épidémie de sida et de la riposte (au niveau de l'impact et des résultats) ainsi que de la collecte, de l'analyse, de la synthèse de données et du compte rendu au Conseil sur les résultats de l'ONUSIDA (au niveau des contributions et des résultats), respectivement. Le Département de l'Information et de l'évaluation stratégiques relève du Directeur exécutif adjoint pour les Programmes, alors que le Département Planification, finance et responsabilité relève du Directeur exécutif adjoint pour la Gestion et la gouvernance.

39. L'UBRAF constitue le principal mécanisme soutenant les efforts en cours d'évaluation du Programme commun. Au fil des ans, de nombreuses activités de suivi et d'évaluation de forme et de portée différentes ont été engagées. Ces activités de suivi et d'évaluation fournissent une vision complète des contributions et de la responsabilité de l'ONUSIDA.

40. L'élaboration du prochain UBRAF pour 2016-2021 a débuté et la stratégie de suivi et d'évaluation de l'ONUSIDA y sera davantage affinée. Cela comprendra une amélioration de la validation externe et indépendante, la participation aux examens de la performance ainsi que la couverture, la qualité et l'accès aux évaluations. Des consultations multipartites seront organisées en avril et en juillet 2015 pour éclairer l'élaboration de la prochaine Stratégie et du prochain UBRAF de l'ONUSIDA.

41. Le Programme commun doit être salué pour ses efforts manifestes engagés pour placer le suivi et l'évaluation au centre de ses fonctions de gestion et de gouvernance, sans oublier ses efforts permanents pour améliorer et perfectionner davantage ce qui a déjà été mis en œuvre.

42. Afin d'améliorer encore ses activités de suivi et d'évaluation, le Programme commun pourrait envisager d'élaborer et de proposer une politique d'évaluation réellement structurée, assortie de directives clairement définies et alignées sur les normes de l'UNEG. Dans l'idéal, cette politique devrait couvrir les responsabilités des évaluateurs, administrateurs de programmes et hauts dirigeants ainsi que les compétences des évaluateurs, pour définir les responsabilités et garantir l'efficacité opérationnelle. La politique doit prévoir explicitement qui décide du type d'évaluation à réaliser, désigner le bureau/personnel responsable et les destinataires des rapports d'évaluation. Elle doit aussi désigner un bureau indépendant responsable de la préparation et de la transmission des rapports d'avancement sur la mise en œuvre des plans et des recommandations d'évaluation. La politique devrait aussi inclure une déclaration explicite relative à la politique et au mécanisme de divulgation des rapports d'évaluation, de compte rendu et de diffusion des enseignements tirés, et une déclaration relative aux plans concrets qui seront élaborés pour tous les principaux produits/activités, en définissant les informations nécessaires susceptibles d'aider au suivi et à l'évaluation de l'avancement de la mise en œuvre de chaque produit/activité.

Recommandation 4

Envisager l'élaboration et la proposition d'une politique d'évaluation structurée, assortie de directives d'évaluation clairement définies et alignées sur les normes de l'UNEG et qui, dans l'idéal, couvrirait ce qui suit:

- i. les responsabilités des évaluateurs, administrateurs de programmes et hauts dirigeants ainsi que les compétences des évaluateurs, pour définir les responsabilités et garantir l'efficacité opérationnelle,**
- ii. la désignation explicite de l'autorité qui décide du type d'évaluation à réaliser, du bureau/personnel responsable et des destinataires des rapports d'évaluation,**
- iii. la désignation d'un bureau indépendant responsable de la préparation et de la transmission des rapports d'avancement sur la mise en œuvre des plans et des recommandations d'évaluation, et une déclaration explicite relative à la politique et au mécanisme de divulgation des rapports d'évaluation, de compte rendu et de diffusion des enseignements tirés, et**
- iv. une déclaration relative aux plans concrets qui seront élaborés pour tous les principaux produits/activités, en définissant les informations nécessaires susceptibles d'aider au suivi et à l'évaluation de l'avancement de la mise en œuvre de chaque produit/activité.**

2.3 Gestion des programmes – Mécanisme de compte rendu

43. Les systèmes de compte rendu et liés existants de l'ONUSIDA sur la mise en œuvre de projets par rapport aux comptes financiers « Virements et subventions à d'autres entités » et « Services contractuels », tels que figurant dans l'État de la performance financière, sont caractérisés par certains aspects dont nous considérons qu'ils nécessitent quelques

améliorations et simplifications. L'instauration de ces améliorations pourrait garantir une meilleure utilisation des ressources et donc promouvoir une réalisation plus efficace et efficiente des résultats attendus.

44. Dans la gestion des programmes de l'ONUSIDA, nous avons constaté qu'à certains points et stades du système de compte rendu, des contrôles étaient déjà en place, que nous avons considérés comme suffisants et appropriés. Cependant ils n'étaient pas nécessairement respectés durant la mise en œuvre réelle des projets.

45. Dans un certain nombre de transactions examinées, les anomalies constatées indiquaient que les contrôles du système de compte rendu étaient inappropriés ou n'étaient pas applicables du fait de leur conception ou structure, ou étaient purement et simplement ignorés. Des rapports techniques ou financiers n'étaient en particulier pas transmis ou mis à disposition, et dans certains cas, lorsque les rapports financiers semblaient avoir été téléchargés dans le système conformément aux obligations de compte rendu, ils étaient vides ou vierges.

46. Dans un cas, l'accord de contrat indiquait qu'il n'y aurait pas d'augmentation des coûts, mais ce même accord a été amendé à deux reprises avec des augmentations de coûts associées. Dans un autre cas, un accord signé n'était pas joint à l'appui du contrat et, dans un autre cas encore, les clauses/obligations de compte rendu telles qu'indiquées dans l'accord n'étaient pas satisfaites.

47. L'ONUSIDA doit améliorer ses directives et pratiques existantes relatives aux contrats et accords, identifier où se situent les carences visibles et les difficultés afin de garantir une conformité fidèle et complète aux obligations de compte rendu. Le Programme commun pourra envisager de revoir et, si possible, de supprimer les directives et les pratiques dont il peut se départir, et de renforcer celles qui sont essentielles pour le suivi et l'évaluation des contrats. La Direction pourrait également imposer avec davantage de rigueur un respect strict des obligations de compte rendu de la part des administrateurs/personnes responsables de la gestion des contrats.

Recommandation 5

Améliorer les directives existantes relatives aux contrats et accords, identifier où se situent les carences visibles et les difficultés afin de garantir une conformité fidèle et complète aux obligations de compte rendu.

Recommandations 6

Envisager de revoir et, dans la mesure du possible, de supprimer les directives et les pratiques dont on peut se départir, et renforcer celles qui sont essentielles pour le suivi et l'évaluation des contrats.

Recommandations 7

Imposer avec davantage de rigueur un respect strict des obligations de compte rendu de la part des administrateurs/personnes responsables de la gestion des contrats.

C. INFORMATIONS COMMUNIQUÉES PAR LA DIRECTION

Dispenses administratives, versements à titre gracieux, montants passés par profits et pertes, et fraudes

48. Pendant la période comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre 2014, le Programme commun n'a comptabilisé aucune dispense administrative ni aucun montant passé par pertes et profits ou versement à titre gracieux. En outre, aucun cas de fraude n'a été déclaré pendant cette même année, comme indiqué dans la note 4.13 des notes afférentes aux états financiers.

D. MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

49. Nous avons validé la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes contenues dans le rapport de vérification des comptes de 2013. Nous avons noté que la Direction a mis en œuvre l'ensemble des 10 recommandations que nous avons émises, ce qui correspond à un taux de mise en œuvre de 100 %. Nous saluons la promptitude d'action de la Direction vis-à-vis de ces recommandations. L'Annexe A présente l'analyse détaillée de la mise en œuvre des recommandations.

E. REMERCIEMENTS

50. Nous souhaitons exprimer ici nos remerciements au Directeur exécutif, au Directeur Planification, finance et responsabilisation, et au Chef Services financiers, Gestion des risques et Conformité ainsi qu'à leurs équipes respectives pour leur coopération et l'aide qu'ils ont apportée à notre personnel.

51. Nous souhaitons également exprimer nos remerciements au Conseil de Coordination du Programme pour son appui et son intérêt pour nos travaux.

**COMMISSION DE VÉRIFICATION
RÉPUBLIQUE DES PHILIPPINES
Commissaire aux comtes**

**7 avril 2015
Quezon City, Philippines**

Annexe A

Mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes contenues dans le rapport de l'année précédente

N°	Recommandation	Validation du Commissaire aux comptes
1	Améliorer les directives existantes de suivi et de clôture des contrats de CFD, et concevoir un mécanisme qui permettrait aux deux parties contractantes d'honorer leurs obligations respectives en mettant l'accent sur le caractère essentiel de la responsabilisation et l'importance de la préservation des ressources limitées	<p>Mise en œuvre</p> <p>L'ONUSIDA a affiné davantage et finalisé le chapitre sur la coopération financière directe (Annexe I) dans son Manuel d'achat. Un rapport a été élaboré pour faciliter le processus de suivi des contrats non commerciaux, y compris la situation des rapports techniques et financiers en cours et des paiements exigibles. Ce rapport a été mis à disposition sur l'intranet de l'ONUSIDA afin de permettre au personnel d'y avoir facilement accès au sein du Programme commun. Des versions actualisées de ce rapport seront diffusées trimestriellement afin de permettre un suivi régulier.</p>
2	Améliorer les capacités des administrateurs/personnes responsables de la gestion des contrats en les informant de façon récurrente de l'importance qu'il y a à considérer ces contrats au niveau de toutes les phases de leur mise en œuvre, en particulier leur exécution et leur clôture, lorsque l'on évalue la réussite de la mise en œuvre d'un contrat.	<p>Mise en œuvre</p> <p>Les matériels et les sessions de formation sont perfectionnés. Un certain nombre de sessions de formation ont été dispensées dans le cadre de séminaires sur Internet et durant des examens opérationnels des bureaux de pays ainsi que grâce à des interactions quotidiennes avec le personnel en charge de la gestion des contrats.</p>
3	Mettre en œuvre encore plus énergiquement les directives et normes actuelles concernant les contrats de CFD, et revoir certaines dispositions qui sont susceptibles de ne plus être d'actualité	<p>Mise en œuvre</p> <p>Les listes de contrôle de conformité de la qualité ont été modifiées pour s'assurer que les rapports obligatoires pour les contrats antérieurs ont été transmis et que les formats de compte rendu financier sont strictement respectés pour garantir l'uniformité et la transparence.</p>
4	Instaurer un mécanisme interne afin de suivre régulièrement le respect, par les partenaires, des dispositions des contrats de CFD.	<p>Mise en œuvre</p> <p>Une note d'orientation a été publiée qui inclut un processus étape par étape que le personnel doit suivre pour garantir le suivi et la clôture effectifs des contrats.</p>
5	Formuler une stratégie-cadre globale d'achat pour aider à atteindre les objectifs, buts, cibles et priorités du Programme commun. Celle-ci doit définir et intégrer des procédures d'achat à tous les niveaux de l'ONUSIDA au sein d'un plan global au Siège afin d'harmoniser les critères et les pratiques d'achat dans l'ensemble du Programme commun, en vue d'améliorer l'efficacité et les économies d'échelle afin de servir au mieux les intérêts de	<p>Mise en œuvre</p> <p>Des mesures ont été prises pour formuler une stratégie et un cadre d'achat globaux afin d'harmoniser les pratiques d'achat à tous les niveaux du Programme commun et pour améliorer l'efficacité et les économies d'échelle. Une analyse des tendances des achats de l'ONUSIDA a été entreprise afin d'identifier les caractéristiques et les pratiques courantes au sein du Programme commun. Ultérieurement, une note d'orientation a été diffusée à l'ensemble des</p>

	l'ONUSIDA.	membres du personnel de l'ONUSIDA pour les informer de la mise en œuvre d'un plan d'achat consolidé unique pour le Programme commun : des instructions détaillées et des modèles de plans de demande ont été publiés sur le site intranet de l'ONUSIDA, et il a été demandé au personnel de compléter et de retourner leurs plans de demande au département Services financiers, Gestion des risques et Conformité (FRC) pour analyse et consolidation ultérieure dans un plan d'achat unique.
6	De façon prioritaire, finaliser et adopter formellement le manuel d'achat tel que proposé par l'ONUSIDA ; il devra contenir et codifier toutes les directives d'achat applicables et pertinentes devant être respectées et appliquées dans l'ensemble du Programme commun.	Mise en œuvre Les chapitres sur la coopération financière directe et le recours aux LTA ont été complétés et intégrés au Manuel d'achat qui a été diffusé dans l'ensemble du Programme commun début 2015.
7	Fournir en temps voulu une formation adéquate et appropriée à tous les membres du personnel qui exercent effectivement des fonctions d'achat.	Mise en œuvre Des formations et des réunions d'information du personnel sont organisées régulièrement. Des séminaires sur Internet et des sessions de formation seront plus largement développés et étendus pour intégrer les principaux changements/nouveaux processus entrant en vigueur avec l'instauration du Manuel d'achat.
8	Entreprendre une étude approfondie et une évaluation des recours aux LTA, et dans le cadre de ce processus, rédiger une politique et une stratégie d'achat concernant spécifiquement les LTA incluant des normes de suivi et d'examen appropriées.	Mise en œuvre Une étude et une évaluation approfondies ont été réalisées sur le recours aux LTA à l'ONUSIDA. En outre, des rapports ont été élaborés pour permettre le suivi et l'évaluation de leur utilisation.
9	Améliorer les dispositions relatives aux LTA dans le manuel d'achat proposé et faciliter leur examen et leur finalisation en vue de rendre les recours aux LTA efficaces, réactifs et transparents.	Mise en œuvre La page intranet concernée de l'ONUSIDA a été complétée afin d'inclure d'autres informations telles que le nom du point focal et le montant global des LTA. En outre, le chapitre sur le processus d'établissement des LTA a été complété et intégré au Manuel d'achat.
10	Inclure dans le cadre de gestion des risques un mécanisme aidant à identifier les risques associés aux LTA et proposer des mesures susceptibles de supprimer ou d'atténuer les risques résiduels.	Mise en œuvre Une évaluation du risque lié à l'utilisation des LTA a été réalisée et des mesures d'atténuation appropriée ont été identifiées. Elles seront prochainement intégrées dans le Cadre de gestion des risques.